

cesr 2007.2010

Les compétences du CESR	4
Les saisines	6
Le CESR rédige des rapports et émet des avis sur les thèmes relatifs aux compétences de la Région et au développement de l'Île-de-France. Sa réflexion peut être initiée à la demande du président du Conseil régional, sur saisine obligatoire ou facultative, les thèmes traités portant alors sur la totalité des domaines d'intervention de la Région. Une vingtaine de rapports et avis environ ont été rédigés au cours de ces trois dernières années.	
Les auto-saisines	16
De sa propre initiative, c'est-à-dire sur auto-saisine, le CESR peut mettre à l'étude des sujets ne relevant pas forcément de la stricte compétence régionale, mais dont l'actualité l'amène à réfléchir et prendre position. La commission concernée élabore donc un rapport avec avis ou une communication qui font l'objet d'un débat en séance plénière. Onze auto-saisines ont été adoptées au cours de cette mandature.	
Les communications	24
Compte tenu de son expertise et des travaux de ses commissions, le CESR participe régulièrement à la réflexion sur des thèmes d'actualité et répond à des livres blancs, débats publics ou consultations nationales voir européennes sur lesquelles il est sollicité comme celles de la Commission européenne. Ces communications, présentées soit en séance plénière soit en réunion de Bureau, ne font pas l'objet d'un vote de l'assemblée. Une vingtaine d'études sur des sujets divers ont été menées.	
Les salons et colloques	36
En tant que représentant de la société civile, le CESR est chaque année invité à participer à des débats, rencontres, colloques, assises ou congrès sur des thèmes franciliens. Le CESR a lui-même organisé ou co-organisé quatre colloques, le premier sur « l'agriculture de proximité », le deuxième sur « le patrimoine, moteur de développement des territoires », le troisième sur les jeunes « Les raisons d'avoir confiance » et le dernier sur « l'espace souterrain, une chance pour l'Île-de-France ».	
Les auditions	42
Chaque année, sont invités des représentants du Conseil régional, des personnalités et des acteurs de la vie économique et sociale régionale afin de présenter les activités de leurs organismes, et de répondre aux questions d'actualité des membres du CESR, réunis en Bureau ou en séance plénière.	
L'actualité du CESR	50
En dehors de ses rapports et avis, le CESR participe, au travers de l'Association des CESR de France aux actions de sensibilisation et de réflexion sur l'évolution de leur institution. Le CESR a, par ailleurs, créé deux nouvelles commissions spécialisées, l'une « Pour l'égalité des droits », l'autre sur « Les débats publics sur les infrastructures de transport ».	
Le Bureau	56
Les commissions	57
Les conseillers	59
Le cabinet.	62
Les rapports.	64

Trois ans d'expertise du quotidien

SDRIF, Grand Paris, réforme institutionnelle, réforme territoriale, santé, transport, attractivité, développement économique, emploi, logement, désindustrialisation, égalité des droits, crise financière, puis économique et sociale... L'actualité, durant ces trois premières années de la mandature 2007-2013, aura été d'une densité exceptionnelle.

Le CESR s'est exprimé tant par le biais des saisines du président du Conseil régional, en augmentation forte et régulière, que par celui de ses propres auto-saisines. Ce bilan de mi-mandature illustre ainsi sa capacité d'analyse, de réflexion, de dialogue et de propositions, en prise avec les réalités quotidiennes du terrain, sur tous les sujets porteurs de l'avenir de la Région Capitale.

Depuis sa création, le CESR d'Ile-de-France qui, selon la loi, « concourt, par ses avis, à l'administration de la Région », est devenu une institution majeure, souple et évolutive. Ses rapports, avis et communications que forgent ces « experts du quotidien » que sont les 122 conseillers économiques et sociaux régionaux, permettent de faire remonter les aspirations, attentes et besoins de toutes les composantes de la société civile francilienne qu'ils représentent. Notre présence, toujours accrue, à différentes manifestations, assises, forums, congrès ou colloques, que nous n'hésitons pas par ailleurs à co-organiser, prouve, s'il le fallait

encore, la vigueur de notre assemblée socioprofessionnelle consultative et sa proximité avec les réalités du terrain.

À ceux qui pensent qu'il faut développer les lieux d'échange, d'écoute, de pédagogie ou de rencontre, je réponds qu'il faut savoir donner toute sa place à cette assemblée régionale qu'est le CESR. Il est la voix de la société civile organisée au niveau régional, partenaire de toutes les autorités qui ont progressivement reconnu sa place dans le dialogue et la concertation.

Dans un monde soumis à la pression de l'instant, il est important que des assemblées comme la nôtre puissent

encore se donner le temps de la réflexion et de l'élaboration de propositions qui enrichissent le débat. Tout désormais s'accélère. Il faut savoir répondre, être actif, réactif, à l'écoute, anticiper du mieux possible et bien sûr être pertinent dans nos analyses et préconisations.

Alors que se profilent aujourd'hui une multitude de réformes, que les grands équilibres forgés souvent depuis l'après-guerre sont soumis à d'inévitables évolutions liées à celles de la société elle-même, notre assemblée est devenue l'un des maillons indispensables à l'exercice démocratique.

Pour assurer le suivi et l'évaluation des politiques publiques, pour anticiper les évolutions économiques, sociales, culturelles et environnementales des territoires, le CESR a appris à répondre présent. Nous avons un devoir de pédagogie, donc d'explication envers tous ceux qui ne nous connaissent pas assez bien afin de démontrer notre complémentarité qui est utile aux élus et décideurs dans l'exercice de leur mandat politique régional.



Jean-Claude Boucherat,
Président du Conseil économique et
social régional d'Ile-de-France

Les compétences du **cesr**

Composition et organisation

Le Conseil économique et social régional d'Ile-de-France est, auprès du Conseil régional et de son président, une assemblée consultative. Il « concourt, par ses avis, à l'administration de la Région ».

Le décret du 31 juillet 2001 a fixé la composition du CESR à 122 membres qui forment l'assemblée plénière et se répartissent en quatre collèges.

Les membres du CESR sont désignés par leurs organismes pour six ans.

Le président et le Bureau sont élus pour trois ans.

Les collèges

1^{er} collège/41 membres. Représentants des entreprises et activités

professionnelles non salariées : Chambres de commerce et d'industrie, MEDEF Ile-de-France, Confédération générale des petites et moyennes entreprises, Femmes chefs d'entreprises mondiales, Confédération française des métiers d'art, entreprises du secteur public (RATP, SNCF, EDF-GDF, Aéroports de Paris, Port autonome de Paris), artisans (Chambre régionale de métiers et de l'artisanat et Union professionnelle artisanale), agriculteurs (Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles et Chambre régionale d'agriculture), Union régionale des sociétés coopératives ouvrières de production, professions libérales (UNAPL et Chambre des professions libérales).

2^e collège/41 membres. Représentants des syndicats de salariés : unions régionales CGT, CFDT, FO, CFTC, CFE-CGC, UNSA et FSU.

3^e collège/35 membres. Représentants des organismes et associations concourant à la vie collective : associations familiales, protection sociale, paralysés-handicapés, secteur sanitaire et social, associations d'entraide, retraités et personnes âgées, Chambre régionale de l'économie sociale, Fédération mutualiste, établissements d'enseignement supérieur et de recherche, parents d'élèves (FCPE, PEEP, APEL), Ligue de l'enseignement et de l'éducation permanente, organismes culturels, vie associative (CPCARIF, ARDEVA), sport (CROSIF), tourisme (CRT), logement (HLM, locataires, propriétaires), environnement, consommateurs (CTRC, UFC-Que choisir), Jeunes chambres économiques, secteur hospitalier, sociétés d'économie mixte.

4^e collège/5 membres. Personnalités qualifiées désignées par le préfet de région.





Le Bureau

Le président représente, de façon permanente, le Conseil économique et social régional, dans près de 80 organismes régionaux. Le Bureau l'assiste dans l'organisation des travaux de l'assemblée et la préparation des séances plénières. Il est composé d'un président, de quatre vice-présidents représentant chacun des collèges, de 16 secrétaires, des présidents des commissions et de la section et des trois rapporteurs permanents (Budget, Plan, Conjoncture).

Les commissions et la section

Les membres du Conseil économique et social d'Ile-de-France sont répartis dans onze commissions thématiques et une section. Un président, assisté de deux vice-présidents, élus pour trois ans, anime chacune de ces commissions.

- Action européenne et internationale
- Agriculture, environnement et ruralité
- Aménagement du territoire
- Culture et communication
- Éducation, formation, enseignement et recherche
- Emploi et développement économique
- Finances et plan
- Santé, solidarité et affaires sociales
- Tourisme, sports et loisirs
- Transports
- Ville, habitat et cadre de vie
- La section Prospective et planification est composée de 20 conseillers et de 10 personnalités extérieures
- Commission spécialisée « Pour l'égalité des droits »
- Commission spécialisée « Débats publics sur les infrastructures de transports ».

Missions et compétences

Assemblée consultative, le CESR émet des avis à l'attention du Conseil régional d'Ile-de-France.

Sur saisine : à la demande du président du Conseil régional.

La saisine obligatoire : préalablement à leur examen par le Conseil régional, le CESR est obligatoirement saisi pour avis des documents concernant :

- la préparation et l'exécution dans la région du plan de la Nation ;
- le projet de plan de la région et son bilan annuel d'exécution ainsi que tout document de planification et schémas directeurs qui intéressent la région ;
- les différents documents budgétaires de la région, pour se prononcer sur leurs orientations générales ;
- les orientations générales dans les domaines où le Conseil régional a compétence, ainsi qu'aux schémas, aux programmes et au bilan des actions menées dans ces domaines.

La saisine facultative : le CESR peut être saisi par le président du Conseil régional de demandes d'avis et d'études sur tout projet à caractère économique, social ou culturel.

Sur auto-saisine : à l'initiative du Bureau du CESR.

Le Conseil économique et social régional peut, en outre, émettre des avis sur toute question entrant dans les compétences de la Région. La commission concernée élabore soit un rapport avec avis, soit une simple communication. Les deux procédures font l'objet d'un débat en réunion plénière. Seul l'avis est sanctionné par un vote.

cesr

Les saisines

Définition. Le CESR rédige des rapports et émet des avis sur les thèmes relatifs aux compétences de la Région et au développement de l'Ile-de-France. Sa réflexion peut être initiée à la demande du président du Conseil régional, sur saisine obligatoire ou facultative, les thèmes traités portant alors sur la totalité des domaines d'intervention de la Région. Une vingtaine de rapports et avis environ ont été rédigés au cours de ces trois dernières années.



Les budgets régionaux

2008, 2009, 2010. Jacques Monier, rapporteur permanent

Commission des Finances et du plan.

À chaque étape du cycle budgétaire, budget primitif, budget supplémentaire ou compte administratif, le CESR est consulté avant le vote des conseillers régionaux. La commission des Finances et du plan prépare l'avis que le CESR adopte en séance plénière, et transmet au président du Conseil régional. Lorsque l'Assemblée régionale se réunit pour étudier, débattre et voter le budget régional, elle prend connaissance, en début de séance, de l'avis du CESR, par la voix du rapporteur permanent Budget du CESR. Pour préparer l'avis sur le Budget primitif, il est demandé à chaque commission thématique du CESR de produire, dans son champ de compétences, une analyse synthétique et de la transmettre au rapporteur permanent Budget ; cette méthode, formalisée en Bureau du CESR le 13 mai 2009, permet d'asseoir le travail mené en commission des Finances et du plan sur une réflexion collective.

La demi-mandature qui s'achève concerne les exercices budgétaires 2008, 2009 et 2010. Le CESR a rendu des avis sur le compte administratif 2008 (ce qui a été réalisé), les orientations budgétaires et les budgets primitifs et supplémentaires 2009 et 2010 (les crédits qui ont été ouverts).

Leur lecture fait ressortir une vision cohérente du budget régional par les membres du CESR.

En voici les traits saillants.

En 2010, les dépenses de fonctionnement (budget primitif) se montent à 2 648,106 M€ (56,7 % du budget) alors que les dépenses d'investissement atteignent 2 022,507 M€ (43,3 % du budget). Les deux domaines clés d'intervention de la Région sont les transports et les lycées. Il convient de rappeler que, entre 2004 et 2008, les dépenses d'investissement de la Région ont progressé de 13,5 % alors que les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 203,7 %. Ce changement, dans la structure même du budget régional, est dû, pour l'essentiel, à la prise en charge, décidée par l'État, des personnels TOS des lycées par la collectivité régionale.

Le CESR souligne ce poids croissant pris par les dépenses de fonctionnement qui obère, au fil des ans, la capacité d'autofinancement de la Région.

Les recettes permanentes, liées à la fiscalité locale et aux dotations de l'État baissent, en 2010, de 2,5 % par rapport à 2009 : elles se chiffrent à 3 683,50 M€. Le CESR souligne la fragilisation des perspectives de ressources marquée par une évolution erratique des produits de la fiscalité régionale.

Le volume de l'emprunt a, quant à lui, progressé de manière importante : l'emprunt réalisé est passé de 388,200 M€ en 2004 à 539,528 M€ en 2008 ; le budget primitif 2010 a prévu une enveloppe de 987 M€ d'emprunt ce qui a conduit le CESR à s'interroger sur ce niveau atteint et son caractère purement conjoncturel.



Pour l'avenir, le CESR souhaite que le nouvel exécutif régional réalise une étude approfondie sur la problématique de l'équilibre budgétaire à l'horizon 2013 pour faire le lien avec le terme du contrat de projets État-Région 2007-2013.

Le CESR, à l'heure où l'État s'engage dans une réforme territoriale, indique les principes qui, à ses yeux, pourraient y présider :

- la clarification des champs de compétence entre l'État et les différents niveaux de collectivités territoriales,
- la diversification des types de ressources et des modes de financement des collectivités territoriales pour parer aux risques de la spécialisation,
- la priorité donnée à l'accroissement de l'autonomie financière de la collectivité régionale plutôt que la recherche de l'autonomie fiscale.

Les avis sur le Schéma directeur de la Région Ile-de-France

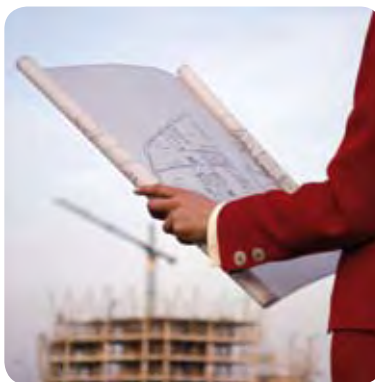
2008, 2009, 2010. Pierre Moulié, rapporteur général pour le SDRIF

Commission de l'Aménagement du territoire.

Le CESR a poursuivi, au cours de cette demi-mandature, les travaux de révision du SDRIF engagés en 2004. La précédente mandature s'est conclue sur l'avis du 5 juillet 2007 sur le projet de SDRIF qui a été intégré au dossier soumis à enquête publique sur la révision du Schéma directeur. Le lancement de l'enquête publique a démarré les travaux de cette nouvelle période.

Le 18 septembre 2008, le CESR rend un avis sur le projet de SDRIF amendé suite à l'enquête publique. Il y exprime ses remarques ainsi que ses points d'accord et de convergence avec les principes du SDRIF arrêté par le Conseil régional.

Il rappelle son adhésion aux défis auxquels l'Ile-de-France est confrontée : favoriser l'égalité sociale et territoriale et améliorer la cohésion sociale ;





anticiper et répondre aux mutations et aux crises majeures ; développer une Ile-de-France dynamique, au rayonnement mondial.

Il adhère aux cinq objectifs proposés dans le projet : construire 60 000 logements par an pendant cinq ans ; stimuler l'activité économique et le rayonnement international ; promouvoir une nouvelle approche stratégique des transports ; doter la métropole d'équipements et de services de qualité ; préserver et valoriser les ressources naturelles.

Il fait également des recommandations sur la nécessité de coordination et d'animation de la politique du logement, il appelle à un rapprochement des positions de l'État et de la Région en matière de développement économique, il appuie le projet de transport Arc Express régional et souligne la nécessité de prendre en compte les solidarités interrégionales.

Le CESR propose que le projet de SDRIF soit examiné par le Conseil régional et que, s'il est approuvé, il soit transmis au Conseil d'État.

Il considère que les réflexions en cours au secrétariat d'État en charge du Développement de la Région Capitale ne peuvent qu'enrichir et conforter le document existant. Le CESR souligne que l'élément majeur d'incertitude concerne la question de la mise en œuvre du Schéma directeur, liée notamment aux limites des capacités financières des collectivités publiques concernées, face aux investissements considérables à venir résultant de la multiplicité et de la diversité des projets pris en compte dans le SDRIF.

Le SDRIF concerne 11,4 millions de franciliens. Pour réussir, il doit requérir leur adhésion. Le CESR préconise une communication à la hauteur de la large concertation qui a présidé à son élaboration.

Les nouveaux projets de l'État, dont les orientations sont présentées par le président de la République les 27 juin 2007 à Roissy et 29 avril 2009 à Paris, initient une nouvelle phase qui a vocation à donner à l'Ile-de-France des moyens amplifiés pour poursuivre son développement économique.

Dans son avis du 2 juillet 2009 relatif à la contribution des Opérations d'intérêt national à l'action régionale, le CESR indique clairement qu'il faut prendre en compte ces opérations, qui participent aux débats sur le « Grand Paris », tout en développant des convergences avec le nouveau SDRIF.

Le 28 août 2009, le Premier ministre communique l'avant-projet de loi Grand Paris au président du CESR en l'invitant à lui faire part de ses remarques. Les réponses du CESR sont transmises au Premier ministre par la lettre du 29 septembre 2009 de son président Jean-Claude Boucherat.



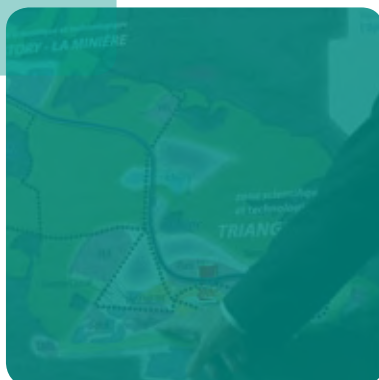
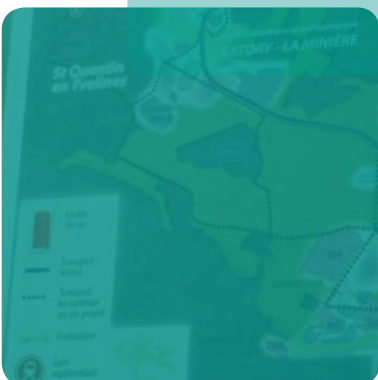
Dans son avis du 7 octobre 2009, le CESR confirme qu'il partage pleinement les objectifs définis dans l'avant-projet de loi par l'État qui souhaite doter la Région Capitale des moyens nécessaires pour répondre à des enjeux majeurs de développement et de croissance. Il comprend que de tels objectifs requièrent l'intervention de l'État et la mise en œuvre de dispositifs exceptionnels. Les volets de l'avant-projet de loi relatifs à la mise en place d'un établissement public Paris-Saclay et à l'élaboration de projets territoriaux stratégiques recueillent l'adhésion du CESR.

Le CESR rappelle également son attachement à ce que le débat public ait toute sa place, en coordination avec les élus territoriaux concernés, dans la mise en œuvre des projets « Grand Paris ». Ceux-ci doivent se développer en complémentarité et en synergie avec les dispositions inscrites au nouveau SDRIF et qui n'ont pas à être remises en cause par l'avant-projet de loi.

Le CESR rappelle son engagement constant à jouer un rôle de facilitateur entre tous les acteurs en présence. Il insiste sur le nécessaire équilibre à trouver entre le respect de la consultation démocratique et la prise en compte des projets territoriaux des collectivités locales, d'une part, et l'intérêt national appelant à une prise en compte des nouveaux projets de l'État et à une rapidité accrue des procédures, d'autre part.

Enfin, le CESR fait part de son inquiétude sur les retards pris dans la mise en œuvre du SDRIF adopté le 25 Septembre 2008 par le Conseil régional et insiste sur la nécessité d'un accord véritable entre l'État et la Région sur l'avenir de l'Ile-de-France. Il renouvelle son souhait pour la reprise rapide de la procédure de transmission du SDRIF au Conseil d'État.

En prévision de la réforme sur l'organisation territoriale de l'Ile-de-France, le CESR a fait connaître ses réflexions dans son avis du 24 septembre 2009. Engager une réforme territoriale c'est répondre à une question à facettes multiples : « Quelles compétences sur quels territoires, avec quels modes de gouvernance et quels moyens financiers ? ». Le CESR souscrit aux propositions d'achèvement de la carte de l'intercommunalité et de clarification de la répartition des compétences entre collectivités territoriales et entre collectivités et l'État, associé au développement d'une fonction de





coordination ou de « chef de file ». Il propose le maintien de la clause de compétence générale pour les communes, les départements et les régions. Il souhaite l'instauration de véritables conseils économiques et sociaux auprès des nouvelles collectivités territoriales qui seraient créées. Enfin, il souligne la nécessité que cette réforme aboutisse à la meilleure péréquation des charges et des ressources financières entre collectivités afin de réduire les inégalités territoriales et d'améliorer la cohésion sociale en Ile-de-France.

Le programme régional 2008-2013 en faveur de l'agriculture périurbaine



19 juin 2008. Damien Greffin

Commission de l'Agriculture, de l'environnement et de la ruralité.

Saisi sur le « programme régional 2008-2013 en faveur de l'agriculture périurbaine en Ile-de-France », le CESR a émis un avis globalement favorable aux propositions de la Région même s'il en nuance certaines. Il approuve la volonté manifestée par le Conseil régional de prendre en compte la dimension périurbaine à laquelle l'agriculture régionale est confrontée, reprenant ainsi les préoccupations qu'il a maintes fois exprimées dans ses rapports et avis. Il souligne « l'importance du maintien d'une agriculture pérenne à la périphérie de l'agglomération, indispensable tant pour assurer une production de proximité que pour offrir aux franciliens des espaces ouverts nécessaires à leur qualité de vie ». Il rappelle par ailleurs ses positions concernant l'importance du suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre du SDRIF, afin notamment de mesurer l'efficacité des dispositifs prévus pour un développement urbain économe en consommation d'espaces agricoles et naturels.

Lutter contre les inégalités sociales et de santé et pour l'autonomie, l'action régionale dans les domaines du développement social et de la santé

19 juin 2008. Christine Auberger

Commission de la Santé, de la solidarité et des affaires sociales.

Si l'Ile-de-France est une des plus riches régions d'Europe, les situations de pauvreté et de précarité sont grandissantes, avec 12 % des franciliens vivant dans un foyer en dessous du seuil de bas revenus fixé par l'Insee. La lutte contre l'exclusion est donc une priorité des politiques sociales. En rappelant ces données, dans son avis du 19 juin 2008, le CESR a d'abord réaffirmé son soutien aux actions du Conseil régional visant à répondre aux besoins

des franciliens les plus en difficulté et les plus démunis. En insistant sur le fait que la Région, par son pouvoir d'influence en matière d'action sociale et de santé, peut, dans la transversalité, informer et aider à la concertation et à la coordination entre les différents acteurs que sont l'État, les Conseils généraux, les communes, les opérateurs publics, privés et associatifs.

La politique régionale de l'accueil, de l'information et de l'orientation tout au long de la vie

16 mars 2009. Gérald Lehmann

Commission de l'Éducation, de la formation, de l'enseignement et de la recherche.

Dans le prolongement du « Plan régional de la formation tout au long de la vie 2007-2013 », le Conseil régional d'Ile-de-France, a souhaité recueillir l'avis du CESR sur un futur projet de délibération relatif à « la politique régionale de l'accueil, de l'information et de l'orientation tout au long de la vie », en posant au CESR la double question du pilotage et de la gouvernance de l'orientation scolaire et professionnelle. Dans sa réponse, le CESR a rappelé quatre conditions nécessaires à l'élaboration d'une politique régionale d'AIO : s'assurer de l'implication durable des acteurs ; être réactive aux évolutions nationales ; s'inscrire dans le Contrat de projets État-Région ; et enfin, « prendre le temps » de réfléchir à l'organisation, au fonctionnement mais aussi aux moyens humains et financiers (budget annuel de fonctionnement spécifique) à mobiliser tant par l'État que par la Région et les autres partenaires.





Le projet de Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE)

29 avril 2009. **Éric Berger**

Commission de l'Agriculture, de l'environnement et de la ruralité.

Élaboré entre 2007 et début 2009 par le Comité de Bassin Seine-Normandie, le projet de révision du SDAGE est soumis pour avis aux assemblées locales avant sa validation définitive. C'est dans ce cadre qu'il a été présenté au CESR Ile-de-France. L'avis prend acte de « la grande concertation et du travail collectif » dont est issu le projet, et souligne « la volonté du Comité de Bassin d'aller vers des mesures préventives plutôt que curatives », en s'appuyant sur deux leviers, « l'acquisition et le partage des connaissances ainsi que sur le développement de la gouvernance et de l'analyse économique ». Il formule néanmoins un certain nombre de craintes, notamment la prise en compte insuffisante des pollutions domestiques, le retard pris dans les actions de gouvernance locale entre les différents acteurs des unités hydrographiques identifiées ou encore le peu de données et de mesures concrètes disponibles sur une grande partie des masses d'eau superficielles.

L'avant-projet de Plan régional d'élimination des déchets ménagers et assimilés (PREDMA)

29 avril 2009. **Gérard Ader**

Commission de l'Agriculture, de l'environnement et de la ruralité.

Le rapport apprécie l'importance et la qualité des travaux réalisés pour l'élaboration de ce PREDMA, même s'il note « des insuffisances dans quelques domaines ». Il demande ainsi de mieux définir la portée juridique du Plan. En matière de prévention, il suggère que le financement du traitement des déchets soit revu, pour aboutir à la réduction de la production de déchets par les ménages. Il souhaite également que la Région aide les collectivités locales « qui poursuivront des initiatives visant à une réduction substantielle de la production de déchets ». Enfin, le CESR recommande que « le PREDMA définisse des objectifs de réduction des déchets d'activités économiques assimilés aux déchets ménagers et collectés en dehors du service public ».



Le projet de Plan régional d'élimination des déchets dangereux (PREDD)

29 avril 2009. Jean-Michel Sénéchal

Commission de l'Emploi et du développement économique.

Dans son avis, le CESR approuve l'objectif, qualifié de « fondamental », de maîtriser les conditions d'élimination des déchets dangereux pour réduire les effets nocifs de leur traitement sur la santé et l'environnement, soulignant que « les technologies et les techniques permettant d'y parvenir doivent être encouragées ». Il recommande une répartition plus rationnelle des nouveaux centres de traitements qui seraient éventuellement construits, « privilégiant la proximité grâce à un maillage équilibré du territoire, notamment dans le sud francilien ». Insistant sur le fait que les capacités de traitement en Ile-de-France devraient être destinées en priorité aux déchets dangereux de son territoire, il demande à ce que le tonnage des importations de déchets dangereux soit limité à 15 % du total traité. Le CESR approuve par ailleurs la nécessité, avancée par le PREDD, d'améliorer fortement le captage des déchets dangereux diffus. Il préconise en outre la mise en place d'un dispositif d'identification et de repérage des secteurs de production des déchets dangereux.

Le projet de Plan régional d'élimination des déchets d'activités de soins à risques infectieux (PREDAS)

29 avril 2009. Norbert Scagliola

Commission de la Santé, de la solidarité et des affaires sociales.

Dans son avis, le CESR approuve les préconisations du PREDAS tout en regrettant que « certaines collectivités ne se soient pas plus impliquées dans la gestion des déchets d'activités de soins à risques infectieux, notamment dans le secteur diffus, en exploitant les ambiguïtés des textes législatifs et réglementaires en vigueur ». Il estime nécessaires des aides régionales dédiées aux relais locaux dans l'articulation des pré-collectes et la mise en place de formations continues obligatoires appropriées des personnels hospitaliers. Enfin, il recommande la plus grande vigilance quant à la mise en place des mesures préconisées par le PREDAS, à leur suivi et à l'évaluation de leurs impacts sur l'environnement.



Le projet d'Agenda 21 régional

19 novembre 2009. Gérard Ader

Commission de l'Agriculture, de l'environnement et de la ruralité.

La Région propose aujourd'hui une démarche d'Agenda 21. Dans un avis relatif à l'élaboration de cette démarche régionale, le CESR estime que les trois objectifs retenus, à savoir l'exemplarité de l'institution régionale, l'intégration des objectifs de l'éco-région dans les politiques régionales et la gouvernance renouvelée, semblent adaptés à la situation actuelle et propices au développement cohérent des Agendas 21 locaux. Il note avec satisfaction que le Conseil régional prévoit un suivi en continu de la démarche avec une première évaluation approfondie fixée à la fin de l'année 2012 et demande à participer à ce suivi. Il suggère que cette première phase soit suivie d'un élargissement en étroite collaboration avec les autres collectivités franciliennes afin de renforcer la cohérence des Agendas 21 et d'en faciliter la compréhension par les habitants.

L'élaboration/révision du Plan régional pour la qualité de l'air (PRQA)

19 novembre 2009. Micheline Bernard-Harlaut

Commission de l'Agriculture, de l'environnement et de la ruralité.

En septembre 2009, la commission des Transports a transmis ses remarques à la commission de l'Agriculture, de l'environnement et de la ruralité en charge du dossier. Tout en reconnaissant l'intérêt du document pour sensibiliser les différents acteurs, la commission insiste sur la nécessité de rendre « opérationnel » le PRQA révisé afin de favoriser sa mise en œuvre effective. L'insertion, en fin de document, d'un tableau récapitulatif par nature d'actions (réglementaire, recherche et développement, aménagement du territoire, etc.) pourrait y contribuer. La commission considère, par ailleurs, que « l'observatoire des déplacements » mis en place par le STIF ainsi que l'instance régionale de concertation sur les marchandises contribueront significativement à l'amélioration de la qualité de l'air francilien. Enfin, elle émet le souhait de continuer à participer aux travaux de mise en œuvre qui suivront l'approbation du PRQA par le Conseil régional.

cesr

Les auto-saisines

Définition. De sa propre initiative, c'est-à-dire sur auto-saisine, le CESR peut mettre à l'étude des sujets ne relevant pas forcément de la stricte compétence régionale, mais dont l'actualité l'amène à réfléchir et prendre position. La commission concernée élabore donc un rapport avec avis ou une communication qui font l'objet d'un débat en séance plénière. Onze auto-saisines ont été adoptées au cours de cette mandature.



La contribution de l'intercommunalité à l'action régionale (SDRIF et territoires de projets)

10 avril 2008. Isabelle Drochon

Commission de l'Aménagement du territoire.

La commission de l'Aménagement du territoire du CESR d'Ile-de-France fait le point sur l'avancement de l'intercommunalité en Ile-de-France, depuis la loi de 1999 et avance des propositions pour en améliorer l'efficacité au service de l'action régionale. Les intercommunalités sont en effet essentielles pour une mise en œuvre efficace des orientations et des objectifs du futur Schéma directeur de la région Ile-de-France (attractivité internationale, réduction des inégalités sociales et territoriales, adaptation aux mutations et aux crises). Pour le CESR, la carte de l'intercommunalité en Ile-de-France doit être complétée. Des regroupements de communes ou d'intercommunalités doivent s'opérer sur la base de bassins de vie identifiés notamment autour des infrastructures de transport, des grands projets, des équipements structurants, des territoires stratégiques et sites prioritaires du SDRIF.

Le tourisme en Ile-de-France : pour un accueil à la hauteur des enjeux

22 janvier 2009. Barthélémy Trimaglio

Commission du Tourisme, des sports et des loisirs.

Pour que les bouleversements en cours dans la pratique du tourisme mondial ne remettent pas en cause le *leadership* de Paris et sa région sur la scène touristique internationale, le rapport appelle à l'intensification des efforts entrepris et apporte dix recommandations destinées à enrichir la réflexion et à cerner des priorités. Le premier impératif est d'impliquer dans la chaîne d'accueil non seulement les acteurs du tourisme mais aussi les franciliens. Le rapport prône ainsi « un travail de sensibilisation de longue haleine » afin de réconcilier la population avec le tourisme et les touristes. Le deuxième chantier prioritaire consiste à mieux structurer la filière du tourisme en rationalisant les modes de gouvernance. Objectif : renforcer la politique de coopération pour améliorer la synergie entre les différentes institutions. Il considère également comme une « avancée certaine » la création d'une marque et d'une signature touristique régionale commune à toutes les institutions de tourisme franciliennes, pour renforcer l'identification et la visibilité de l'entité Paris/Ile-de-France. Il préconise par ailleurs de développer et diversifier l'offre d'hébergement, à travers une politique raisonnée d'aménagement du territoire contribuant aussi bien à réduire les déséquilibres territoriaux et sociaux qu'à étaler les flux touristiques dans le temps et sur l'ensemble du territoire.



La révision du Plan de déplacements urbains d'Ile-de-France (PDUIF) : analyse, bilan et premières propositions

3 mai 2009. Daniel Rabardel

Commission des Transports.

Le Syndicat des transports d'Ile-de-France a décidé de réviser le Plan de déplacements urbains, qui date de 2000. Très en amont de la démarche, le CESR a voté une première contribution (rapport et avis) destinée à enrichir la réflexion. Il estime d'abord qu'il convient de faire évoluer les compétences du Syndicat des transports d'Ile-de-France (STIF), lui trouver de nouveaux modes de financement, renforcer son rôle de garant de la cohérence et de l'unicité du système de transport collectif tout en lui donnant les moyens de déléguer davantage de compétences aux autorités organisatrices de proximité. Il réaffirme son soutien à l'amélioration des transports collectifs et propose la création d'un dispositif d'incitation pour les entreprises et les administrations qui mettront en œuvre un plan de déplacements spécifique. Il souhaite améliorer le fonctionnement du dispositif PDUIF, tant en matière de mise en œuvre que d'évaluation, de liens avec les autres outils (Plans de déplacements locaux, notamment), de gouvernance et de financement.

La contribution des Opérations d'intérêt national à la mise en œuvre du Schéma directeur de la Région Ile-de-France

2 juillet 2009. Jean-Loup Fabre

Commission de l'Aménagement du territoire.

L'Ile-de-France compte aujourd'hui deux générations d'OIN : celle des années 1980 avec La Défense-Seine-Arche, Marne-la-Vallée et Sénart, celle des années 2000 avec Orly-Rungis-Seine Amont et Seine Aval (2007) et le Plateau de Saclay en 2009. Dans son avis, le CESR rappelle que les OIN réalisées en Ile-de-France doivent être cohérentes avec les orientations et les objectifs du SDRIF. Aussi, l'État, la Région et les collectivités territoriales concernées doivent-ils s'accorder, dans le cadre du SDRIF, sur les objectifs poursuivis dans ces territoires et dans la répartition des rôles de chacun.

Les réflexions du CESR sur la réforme territoriale en Ile-de-France

24 septembre 2009. Denys Dartigues

Commission de l'Aménagement du territoire.

Engager une réforme territoriale pour le CESR ne peut se résumer à la définition de nouveaux périmètres territoriaux résultant d'opérations de redécoupage ou de fusions de collectivités locales même s'il semble nécessaire de redéfinir des périmètres territoriaux plus pertinents. Une telle réforme doit répondre à une triple question : « Quelles compétences sur quels territoires, avec quels modes de gouvernance et quels moyens financiers ? ». Le CESR reprend à son compte deux thématiques identifiées

dans les différents rapports sur cette question. La première est celle de la clarification des compétences entre les différents niveaux de collectivités locales, mais aussi entre ces derniers et l'État. La seconde vise à une meilleure péréquation des charges et des ressources financières entre les différentes collectivités au sein de la région afin de réduire les inégalités territoriales. Pour un nouveau système de gouvernance, le rapport demande de tenir compte des spécificités de la Région Capitale, de dissocier la réforme territoriale appliquée à l'Ile-de-France du débat sur les projets du Grand Paris, de ne pas créer de nouvelles disparités territoriales (entre une nouvelle zone dense et le reste du territoire régional) ou encore de définir des principes directeurs en matière de finances locales avant toute réforme.

Culture et territoire : les conditions d'émergence des « espaces » culturels en Ile-de-France

7 octobre 2009. Guy Atlan

Commission de la Culture et de la communication.

Dans de nombreuses villes de France, en Ile-de-France comme aux quatre coins de l'Europe, des groupes artistiques « ont colonisé », avec la complicité parfois des propriétaires et/ou des collectivités locales, des espaces laissés vacants par les bouleversements intervenus dans les centres urbains et périurbains du fait de la désindustrialisation. Ces lieux nouveaux, qui conjuguent accueil des publics et construction d'expériences artistiques originales, ont constitué des « friches culturelles », ou encore des « lieux intermédiaires » qui pour perdurer et se développer, face au désengagement de l'État, ont besoin du soutien des collectivités pour leur maintien sinon leur survie. Le CESR souhaite donc la mise en œuvre d'un dispositif d'observation et de soutien dans lequel une actualisation régulière et continue des informations concernant ce secteur soit réellement opérationnelle.



La « Dimension régionale de la Stratégie de Lisbonne – bilan, actualité et perspectives »

19 novembre 2009. Jean-Louis Girodot

Commission de l'Action européenne et internationale.

La crise internationale ainsi que les importants défis liés au changement climatique, ont conduit le CESR à s'interroger sur la pertinence de la Stratégie de Lisbonne, définie dans un contexte très différent. Ces interrogations ont fait l'objet d'un rapport et de propositions qui recommandent de mieux prendre en compte les objectifs définis par la stratégie européenne dans les politiques régionales en matière de recherche et d'innovation, d'emploi et de formation professionnelle. Et de maintenir dans la perspective d'une « croissance verte » et d'une économie « sobre en carbone » l'engagement des collectivités territoriales pour une forte adéquation entre croissance, environnement et développement durable. Le CESR propose d'intégrer la définition d'une politique urbaine à dimension européenne, l'élaboration d'une directive-cadre sur les services d'intérêt général ainsi que l'émergence de nouvelles politiques extérieures communes pour l'après-2010. L'amélioration de la gouvernance de cette nouvelle stratégie européenne « post-Lisbonne » passe également par une coopération plus forte de la Commission européenne avec la société civile et les collectivités territoriales. Cette stratégie implique que les régions dégagent des moyens institutionnels et budgétaires, et que la Commission européenne prenne davantage en compte le rôle de locomotive des Régions Capitales et des grandes métropoles européennes. Le rapport recommande d'établir un agenda régional de mise en œuvre de la future stratégie européenne dans ces différentes thématiques, pour déterminer les points forts à développer, compte tenu des compétences de niveau régional touchant à la nouvelle stratégie européenne.





L'intégration des quartiers sensibles et la politique régionale du logement

28 janvier 2010. Nicole Smadja

Commission de la Ville, de l'habitat et du cadre de vie.

Le CESR s'interroge sur les liens entre les objectifs du Programme national de rénovation urbaine 2004-2013 (PNRU) et la question globale du logement en Ile-de-France. Dans cette région où 11 % de la population vit en zones urbaines sensibles (ZUS - et dans lesquelles sont programmées la rénovation de 110 000 logements sociaux), le CESR estime nécessaire d'abord de mener le PNRU à son terme, de rendre effectif le partenariat de pilotage État-Région-ANRU, d'adopter un socle de critères environnementaux communs et de renforcer les actions qui concourent au désenclavement et à la mixité (transports, économie)...

Pour combler le déficit de logements sociaux d'ici 2013, qui marquera la fin des programmes ANRU, le CESR souhaite en priorité porter le rythme de reconstruction des logements démolis de « 1 pour 1 » à « 3 pour 2 » et dégager du foncier « constructible » là où il est disponible (propriétés de l'État ou des entreprises publiques) sans attendre de reconstruire en dégagant du foncier par démolition. Il estime également important de préparer l'avenir en réfléchissant à la suite nécessaire du PNRU et à la mise en œuvre du Programme national de rénovation des quartiers anciens dégradés 2009-2016. Enfin, pour articuler les différents volets du logement, le CESR préconise la mise en place d'une « organisation régionale du logement », outil opérationnel réunissant la Région, les départements, les communes et leurs groupements, l'État et les autres acteurs du logement.

Quelles perspectives pour le partenariat public - privé (PPP) et autres nouveaux modes de financement pour les investissements de la Région Ile-de-France ?

23 septembre 2010. Jean-Michel Paumier

Commission des Finances et du plan.

Le contexte actuel de la crise financière et économique profonde, d'échelle internationale, touche les économies et appelle de la part des autorités publiques des options volontaristes afin d'apporter des réponses innovantes et rapides, prioritairement en matière de soutien à l'activité et au développement économique et social. Cette question concerne l'État impliqué dans le plan de relance initié fin 2008. Elle concerne également les collectivités qui contribuent pour une part prépondérante aux dépenses publiques d'investissement. À cet égard, la Région Ile-de-France se trouve dans une situation paradoxale : alors que ses besoins de financement s'accroissent, ses équilibres budgétaires sont aujourd'hui fragilisés par une baisse de ses ressources permanentes et une marge d'autofinancement



qui se contracte et qui, par conséquent, contraint sa capacité d'action. De quelles ressources nouvelles pourrait-elle disposer pour poursuivre et amplifier une stratégie volontariste d'amélioration des conditions de vie des franciliens en contribuant au développement économique, social et environnemental de la Région Capitale ? Dans quelle mesure et pour quels types de projet pourrait-elle éventuellement recourir à des montages associant le secteur public et le secteur privé, en particulier sous la forme renouvelée de la commande publique qu'est le contrat de partenariat (PPP) ? C'est à cette double question que le rapport tente de répondre en faisant notamment l'inventaire des nouvelles taxes envisageables et des projets pour lesquels le recours à des partenariats public – privé mérite d'être étudié.

Territorialité et offre de soins : approche prospective des besoins en professionnels de santé dans l'aménagement du territoire de l'Ile-de-France

21 octobre 2010. Olivier Aynaud

Commission de la Santé, de la solidarité et des affaires sociales.

La question des professionnels de santé se dessine avec une acuité et une actualité spécifiques en Ile-de-France et ce en raison d'un certain nombre de constats : le vieillissement mesurable et inéluctable de la population, l'allongement de la durée de vie, l'émergence de pathologies chroniques invalidantes, la nécessité de soutien à domicile des patients...

Ces changements induisent des pratiques différentes et un recours à des prises en charge plus importantes. L'évolution du nombre des professionnels de santé (médecins, infirmières) n'étant pas parallèle à celle de la population francilienne, l'ensemble du territoire connaît déjà des difficultés et un moindre attrait, d'autant plus que la demande de soin est croissante pour tous les âges.

Pour favoriser l'égalité sociale et territoriale par rapport au champ sanitaire et à l'accès aux soins, il s'agit donc de prendre conscience des conséquences de ces évolutions afin de maintenir et améliorer l'offre sanitaire. De plus, les nouvelles aspirations des jeunes professionnels qui souhaitent se diriger vers une pratique plus collective et plus organisée, afin d'obtenir un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie familiale, doivent être prises en compte.

Enfin, les réflexions portent sur l'évolution, le plus en amont possible et l'anticipation sur l'activité et le statut des professionnels de santé afin de maintenir l'attrait du territoire concerné et améliorer, en Ile-de-France, l'accès aux soins.



Population et société franciliennes : démographie, économie et mixité ethnique, générationnelle et sociale à l'horizon 2050

21 octobre 2010. Yves Vanderboomgaerde et Jean-Louis Girodot

Section Prospective et planification.

Dans un monde qui pourrait compter jusqu'à 9 milliards d'habitants en 2050, et dont la croissance économique sera, d'ici-là, essentiellement tirée par l'Inde, la Chine, le Brésil et les USA – pays à population jeune et nombreuse – quelle sera alors la structure et le rôle de la société francilienne composée d'environ 15 millions de personnes ? C'est la question que s'est posée la section dans un rapport présenté en octobre 2010.

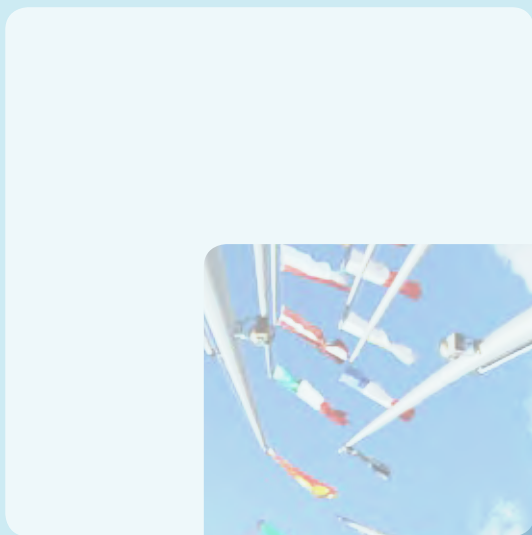
D'ici quatre décennies, le rythme d'accroissement de la population francilienne devrait se poursuivre de 0,7 % par an. Le rapport souligne que, de par sa masse critique, « *l'Ile-de-France est l'espace français qui contribue le plus en termes de croissance mais aussi de gains de productivité, à l'économie nationale et à son ajustement à la mondialisation¹.* ». Pour le demeurer demain, elle devra viser un taux de croissance permettant d'éviter une dispersion accrue des revenus par rapport à la moyenne. Des efforts d'autant plus importants à fournir que la croissance sera obérée par l'augmentation prévisible du prix des produits de base et par les dépenses sociales et le remboursement de la dette. L'Ile-de-France ne sera apte à générer une croissance qualitative endogène que si elle sait optimiser ses atouts et les orienter vers la future demande et renforcer son attractivité et sa créativité.

1 – Laurent Davezies, « *La République et ses territoires* ».

cesr

Les communications

Définition. Compte tenu de son expertise et des travaux de ses commissions, le CESR participe régulièrement à la réflexion sur des thèmes d'actualité et répond à des livres blancs, débats publics ou consultations nationales voir européennes pour lesquelles il est sollicité comme celles de la Commission européenne. Ces communications, présentées soit en séance plénière soit en réunion de Bureau, ne font pas l'objet d'un vote de l'assemblée. Une vingtaine d'études sur des sujets divers ont été menées.





Livre vert de la Commission européenne « Vers une nouvelle culture de la mobilité urbaine »

5 mars 2008. Denys Dartigues

Commission des Transports.

Le CESR a souhaité participer à la démarche du Livre vert sur les transports urbains, intitulé « Vers une nouvelle culture de la mobilité urbaine », présenté le 25 septembre 2007 par la Commission européenne. Il a donc rédigé une contribution pour mieux faire connaître à la Commission les thématiques et les éléments les plus importants au niveau régional et les priorités franciliennes dans le secteur des transports. La contribution insiste sur trois points : le transport des personnes qui constitue l'enjeu central pour le fonctionnement et le développement de la Région, le transport des marchandises, considéré, à toutes les échelles de son implication (régionale, nationale et européenne, voire internationale). Enfin, le principe du polycentrisme comme fondement de l'organisation urbaine (y compris dans la zone dense qui bénéficie déjà d'importants équipements et services).

Consultation publique de la Commission européenne : « Réformer le budget, changer l'Europe »

2 avril 2008. Bernard Dutoit

Commission des Finances et du plan.

La programmation financière de l'Union européenne pour 2007-2013 a modifié l'architecture du budget communautaire, l'orientant autour des nouvelles priorités : croissance, compétitivité et emploi. Dans ce contexte, la Commission européenne a lancé, le 12 septembre 2007, une consultation publique en vue du réexamen de toute la structure du budget de l'Union européenne « Réformer le budget, changer l'Europe ». Le CESR d'Ile-de-France a constaté que ce thème s'adressait particulièrement à la société civile, suscitant un questionnement sur les finances publiques européennes, au niveau local, régional et national, ainsi qu'au niveau européen. La commission des Finances du CESR a préparé ce projet de contribution et répondu notamment à trois questions sur la relation entre les citoyens européens, les priorités politiques et le financement du budget communautaire.



États généraux du logement

2 avril 2008. Michel Langlois

Commission de la Ville, de l'habitat et du cadre de vie.

Le ministre du Logement et de la Ville, a demandé le 14 novembre 2007 au préfet de région, Pierre Mutz, d'engager une réflexion spécifique sur la relance de la construction de logements en Ile-de-France où le marché est particulièrement tendu. Le CESR ayant participé à l'un des ateliers mis en

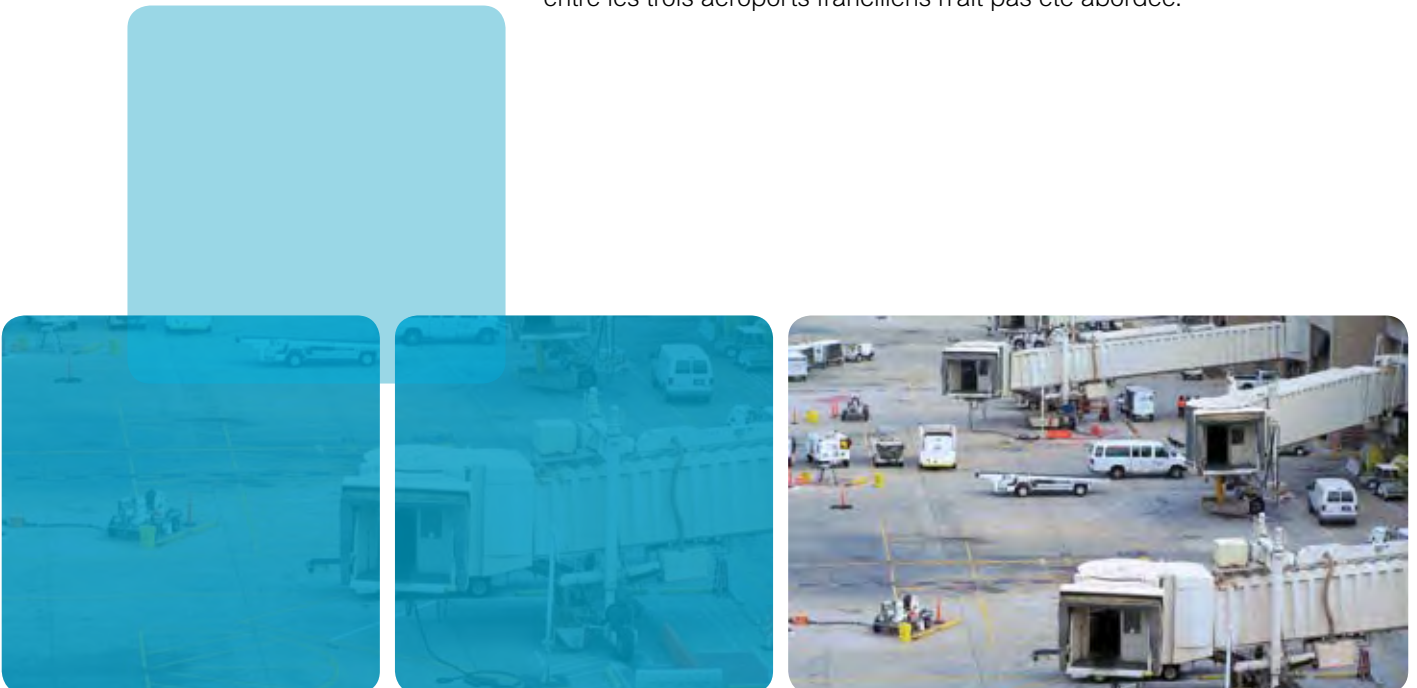
place a ainsi pu remettre dès avril, ses propositions au préfet. Celles-ci recommandent d'engager une réflexion territorialisée sur la densité à inscrire dans les Schémas de cohérence territoriale (SCOT) et les Plans locaux d'urbanisme (PLU), de prendre en compte les bassins de vie en tant que territoires de référence pertinents pour la définition de Programmes locaux d'habitat (PLH) intercommunaux, et de développer une réflexion sur la pertinence des valeurs (plancher ou plafond) applicables en Ile-de-France parallèlement à la révision des zonages.

Roissy-Charles de Gaulle

Juin 2008 et mai 2009. Francis Clinckx

Commission de l'Aménagement du territoire.

À la suite de la mission confiée à Jacques Dermagne, par le président de la République, d'élaborer une charte pour le développement durable de l'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle, le Bureau du CESR Ile-de-France a donné, à deux reprises, son point de vue sur un certain nombre de priorités pour préserver l'activité de cette porte d'entrée à l'international de l'Ile-de-France. Il estime que l'acheminement des voyageurs depuis Paris, en transport en commun, doit être privilégié (modernisation de la ligne B du RER et mise en place d'une ligne dédiée). Il appuie les mesures prises par Aéroports de Paris en liaison avec les compagnies aériennes et la Direction générale de l'aviation civile, sur la pénalisation des avions les plus bruyants, le choix des trajectoires et des trouées de pistes, sur la limitation des vols de nuit, qui ont permis de diminuer le nombre de zones exposées et de maintenir le niveau global de bruit à une valeur inférieure à celle mesurée de 1999 à 2001. Le CESR s'étonne cependant que la question des liaisons entre les trois aéroports franciliens n'ait pas été abordée.





Livre blanc des acteurs locaux de l'Association Seine-Nord-Europe.

12 novembre 2008. Daniel Rabardel

Commission des Transports.

Le CESR d'Ile-de-France a souhaité que soit engagée rapidement la réalisation de Seine-Nord-Europe à grand gabarit (modernisation de l'Oise et passage de son tronçon central en classe Vb – 4 400 tonnes). Comme pour les ports du bassin de la Seine, sa mise en service au plus tard en 2015 fera bénéficier Ports de Paris d'importantes potentialités de débouchés, notamment en lui ouvrant un *hinterland* comparable à celui dont bénéficient déjà les ports maritimes et fluviaux du Nord-Ouest européen. Le canal répond aux enjeux du SDRIF adopté par le Conseil régional le 25 septembre 2008, notamment en matière d'éco-région et redonnera ainsi au fleuve un rôle primordial dans l'aménagement du territoire. Le Conseil régional est favorable au financement du projet, sous réserve de quelques cadrages. Retenu au titre des 30 projets européens prioritaires (réseau RTE-T), pointé au Comité interministériel pour l'aménagement et le développement du territoire (CIADT) du 18 décembre 2003 et repris dans la loi 1 du Grenelle de l'environnement du 3 août 2009, le projet de canal Seine-Nord-Europe devrait prochainement entrer dans la phase de dialogue compétitif avec les deux candidats retenus pour le partenariat public-privé.

Focus sur la filière automobile

13 novembre 2008. François Millereux

Commission de l'Emploi et du développement économique.

La présence sur le territoire francilien de deux constructeurs de niveau international, Renault et PSA Peugeot Citroën, place notre région au premier rang européen de l'industrie automobile. La filière automobile emploie en effectifs directs et indirects 110 000 personnes environ, soit 13 % de l'emploi industriel régional, répartis dans quelques 400 établissements.

Il était donc important pour le CESR, dans un document consacré à un sujet de l'actualité régionale, de se poser la question de l'évolution de cette filière confrontée à la crise. Les constructeurs français ont en effet annoncé qu'ils anticipaient un fort recul des marchés automobiles européens au 4^e trimestre 2008 ainsi qu'un fort ralentissement des marchés émergents. Le document analyse les mesures d'ajustement de l'outil de production prises récemment ainsi que la réorganisation de la filière.

« Sauver le soldat Éole »

14 janvier 2009. Claude Leroi

Commission des Transports.

Le président de la commission des Transports a présenté au Bureau du 14 janvier 2009, une note préparée par la Chambre de commerce et d'industrie de Paris (CCIP) des Hauts-de-Seine, afin de défendre le prolongement d'Éole. Le projet de prolongement de la ligne E du RER depuis Saint-Lazare jusqu'à La Défense constitue en effet le seul moyen de résoudre durablement les problèmes actuels des transports collectifs. Parce que l'automatisation de la ligne n°1 et le renouvellement progressif du matériel roulant de la ligne A du RER ne suffiront pas, le prolongement proposé constitue une offre complémentaire et indépendante qui résout à la fois les problèmes de capacité et de sécurité de fonctionnement. Il peut être lancé immédiatement et rapidement achevé. En regard de ces avantages, son coût n'est pas exorbitant : 1,4 milliard d'euros permettraient d'alléger la fréquentation de la gare du Châtelet, de créer une nouvelle interconnexion Nord-Sud/Est-Ouest, d'assurer la liaison La Défense avec le futur pôle Gare de l'Europe (Gare du Nord/Magenta/Gare de l'Est) et donc avec les liaisons TGV.

Les modes d'accueil pour la petite enfance en Ile-de-France

29 avril 2009. Dominique Fabre

Commission de la Santé, de la solidarité et des affaires sociales.

Depuis 2005, de nouvelles mesures en faveur du développement de l'accueil des enfants de 0 à 3 ans ont été prises, l'un des objectifs étant de mieux « couvrir » les zones en déficit. Des investissements importants (pas moins de six plans de financement nationaux) ont conduit à la création de 8 % de places supplémentaires dans l'accueil collectif. Le développement des structures multi-accueil en augmentation de près de 86 %, et la création de la Prestation de service unique, ont permis un meilleur taux d'occupation de ces places.

Toutefois, malgré ces évolutions positives, « les parents n'ont pas encore le libre choix du mode d'accueil de leurs enfants » et les conditions de garde de ces derniers « restent encore un facteur important pour l'accès à l'emploi et l'égalité professionnelle, notamment pour les femmes ». Le CESR plaide pour une reconnaissance et une valorisation des métiers de la petite enfance (en particulier celui d'assistante maternelle) et pour « une meilleure adéquation entre les charges imposées aux familles, notamment pour la garde à domicile, et leurs revenus ».

Focus sur l'emploi des jeunes

11 juin 2009. Bernard Dutoit

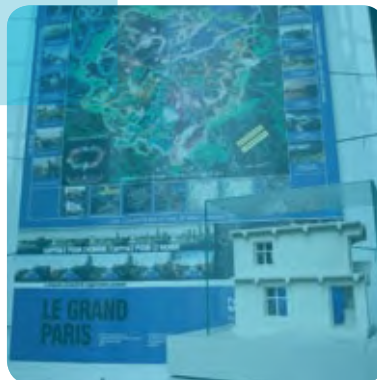
Commission de l'Emploi et du développement économique.

Depuis des années, de multiples dispositifs visent à favoriser l'insertion des jeunes sur le marché du travail. Quelle est aujourd'hui leur efficacité en Ile-de-France ? C'est la question que soulève le CESR dans un « Focus sur l'emploi des jeunes et les politiques publiques » qui analyse les différentes mesures prises par l'État et la Région en matière d'emploi des jeunes, dont la situation s'est passablement dégradée, puisque le nombre de jeunes à la recherche d'un emploi a augmenté de plus 36 % entre août 2008 et août 2009, pour s'établir à plus de 62 000 en Ile-de-France.

Avant-projet de loi « Grand Paris » : réponse au Premier ministre

2 septembre 2009

François Fillon, Premier ministre a adressé au président Jean-Claude Boucherat le projet de loi relatif au « Grand Paris », l'invitant à lui faire part de ses remarques. Le projet a été envoyé à tous les membres du Bureau pour recueillir leurs réactions et réponse a été faite. Si le CESR partage les ambitions du projet de loi pour le « Grand Paris », et la méthode préconisée pour y parvenir, à savoir un « travail partenarial renforcé entre l'État stratège et les collectivités territoriales concernées », se posent quelques observations et interrogations. D'abord le souhait de ne pas revenir sur les notions de participation démocratique, de consultation préalable, de co-élaboration des décisions, afin de ne pas remettre en cause les acquis des lois de décentralisation. Le CESR a réaffirmé la volonté de notre Assemblée de trouver les moyens de faire converger les projets de l'État et du secrétaire d'État au développement de la Région Capitale avec les orientations du Schéma directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF), SDRIF voté le 25 septembre 2008. Le CESR s'est également questionné sur le rôle qui sera dévolu au Syndicat des transports d'Ile-de-France (STIF).



Focus sur les pôles de compétitivité en Ile-de-France

19 novembre 2009. Jean-Luc Tuffier

Commission de l'Emploi et du développement économique.

L'Ile-de-France comprend sept pôles de compétitivité. S'il est encore trop tôt pour dresser un bilan chiffré de leur activité, après six ans de fonctionnement, il convient de rappeler que le CESR, dans un avis précédent, souhaitait la reconnaissance de la diversité des pôles, une identification claire des structures juridiques pour assurer l'autonomie et la création de règles d'organisation précises des pôles. Ces questions sont toujours d'actualité, d'autres restent en suspens. Il convient par exemple de s'assurer du nombre d'emplois créés par les pôles et de disposer d'informations sur le dialogue social. Il importe d'évaluer si les PME/PMI sont bien intégrées aux activités des pôles, y compris à leur gouvernance. « Il s'agit de tout mettre en œuvre pour faire avancer cette question qui conditionne, la performance du pôle, l'équilibre économique d'un territoire et facilite l'accès à l'innovation des PME/PMI », souligne le CESR. Enfin une évaluation claire de l'effort de recherche et sa traduction dans l'innovation doit être réalisée afin d'apprécier correctement les résultats et par voie de conséquence l'avenir des pôles de compétitivité.





Contribution au Livre vert « mobilité européenne des jeunes en apprentissage »

2 décembre 2009. Patrick Aracil

Commission de l'Éducation, de la formation, de l'enseignement et de la recherche.

Le CESR a répondu au Livre vert « Promouvoir la mobilité des jeunes à des fins d'apprentissage », publié par la Commission européenne dans le but d'engager un débat sur la meilleure façon d'accroître les possibilités des jeunes Européens de développer leurs connaissances et leurs compétences à l'étranger. Le Livre vert pose une série de questions et invite les parties intéressées à exprimer leur avis sur l'ensemble des aspects liés à la mobilité des jeunes. Le CESR fait un certain nombre de propositions concrètes sur la base de son rapport sur « La mobilité des jeunes à des fins d'apprentissage », en réponse au Livre vert.

Contribution au débat public national sur les nanosciences et nanotechnologies

2 décembre 2009. Michel Gruselle

Groupe de travail transversal.

Invité par la Commission nationale du débat public (CNDP) à participer au débat national sur les nanotechnologies, le CESR s'est exprimé sur les nanosciences et nanotechnologies en Ile-de-France. Soulignant que les nouvelles connaissances concernant la matière et ses propriétés, ainsi que leur mise en œuvre dans des produits, suscitent toujours des interrogations et des polémiques, le CESR a voulu apporter son éclairage et suggérer des pistes de réflexion permettant à la recherche de se développer dans un climat serein propice au travail scientifique. Une meilleure connaissance des interactions présentes à l'échelle du nanomètre ne peut nuire et doit donc être encouragée. Pour ce qui est de l'utilisation des découvertes qui peuvent, ou pourront être réalisées grâce à une meilleure connaissance de l'échelle nanométrique, il est nécessaire d'aller de l'avant sans se départir de l'élémentaire prudence devant accompagner la diffusion de toute nouveauté. Le CESR souhaite que le débat national sur les nanotechnologies permette l'émergence d'un « état de l'art » sur cette vaste question, condition nécessaire à une bonne compréhension du sujet ainsi qu'à une évaluation de ses enjeux. Un débat important pour l'Ile-de-France où se concentre près de 50 % de l'effort de recherche nationale.



Contribution à la consultation de la Commission européenne sur la future stratégie « UE 2020 »

6 janvier 2010. Jean-Louis Girodot

Commission de l'Action européenne et internationale.

La proximité de l'année 2010, échéance donnée à la stratégie européenne pour la croissance et l'emploi, dite Stratégie de Lisbonne, a conduit la Commission européenne à engager une vaste concertation, sous la forme d'une consultation publique, ouverte le 24 novembre 2009 et close le 15 janvier 2010. Cette consultation, relative à la future stratégie « UE 2020 », avait vocation à définir les grands principes de la future stratégie européenne à partir desquels la Commission devait présenter des propositions détaillées au Conseil européen de printemps, en mars 2010. Dans cette perspective, la commission de l'Action européenne et internationale a préparé un projet de contribution, qui reprend, très synthétiquement, et en fonction des différentes thématiques de cette consultation, les principaux éléments de son rapport ainsi que les propositions formalisées dans son avis adopté le 19 novembre 2009, notamment sur la démarche de gouvernance qui nécessite une méthode favorisant davantage de coopération entre les États membres, les collectivités territoriales et les partenaires sociaux.

Focus sur la filière automobile en Ile-de-France

7 avril 2010. Gilbert Tchividji

Commission de l'Emploi et du développement économique.

Le CESR, qui se préoccupe fortement de la filière automobile, a tenu à faire un point un an après la tenue des « États généraux de l'automobile » et l'annonce d'une aide de l'État de 5 à 6 milliards d'euros sous forme de prêts participatifs. Le CESR s'est ainsi intéressé à la mise en chantier de la voiture du futur, l'implication des Centres de recherche et des pôles de compétitivité dans la réorganisation de la filière, dont le poids reste prépondérant dans l'économie francilienne.

Le Programme d'actions européennes (PAE)

2008, 2009, 2010.

Commission de l'Action européenne et internationale.

Le CESR s'est attaché à favoriser la sensibilisation et l'information de ses membres dans le domaine des affaires européennes, au travers d'un Programme d'actions européennes (PAE), rassemblant neuf propositions d'actions européennes. La mise en œuvre de la plupart de ces actions a permis au CESR non seulement d'améliorer l'intégration de la dimension européenne dans ses travaux (Actions 1 à 3), l'information sur les politiques européennes et de renforcer la sensibilisation aux enjeux européens sur les politiques régionales (Actions 4 à 6), mais aussi de favoriser un plus grand rayonnement des travaux du CESR par un renforcement de ses liens européens.

Les « Notes d'Information Européenne » (Action 1), transmises aux présidents et rapporteurs des commissions concernées, ont ainsi permis, en partant de chaque note de cadrage adoptée par le Bureau du CESR, de mesurer la dimension européenne de nature à être prise en compte dans nos travaux. Des Points d'actualité européenne (Action 3) ont été réalisés sur les évolutions en cours dans les interventions de l'Union européenne. Des contributions ont été élaborées en réponse aux consultations de la Commission européenne (Action 7), en lien avec des travaux antérieurement menés par le CESR. Plusieurs cycles de sessions d'information européenne (Action 5) ont été réalisés, en partenariat avec l'Association Jean Monnet et le Bureau d'information pour la France du Parlement européen. Enfin, des Euro-séminaires d'une journée, ciblée sur une thématique plus sectorielle (Action 6), à dimension francilienne ou ouverts sur le Bassin parisien, ont été organisés.



Contribution au débat public sur la liaison Roissy-Picardie.

2 juin 2010. Francis Clinckx

Commission des Transports.

Le CESR a examiné le projet de liaison Roissy-Picardie soumis à débat public, du 15 avril au 31 juillet 2010, et qui propose deux scénarii : un scénario de base, avec une desserte par TGV seul, conçue pour donner aux habitants de la Picardie, à partir de la gare d'Amiens un accès au réseau TGV national et international et par conséquent à l'aéroport de Roissy. Un deuxième scénario qui, en plus de la liaison TGV, propose une desserte par TER entre Creil et la gare de Roissy TGV (Terminus), principalement à l'intention des résidents de la Picardie travaillant dans le pôle de Roissy. S'agissant de la solution « TGV seul », le CESR se félicite de voir l'accessibilité de l'aéroport de Roissy Charles-de-Gaulle (CDG)

améliorée. Qui plus est, le projet voit son intérêt renforcé dans un contexte de passage à Roissy CDG des trains Eurostar et Thalys. S'agissant du projet de desserte de la gare de TGV2 de l'aéroport Charles-de-Gaulle (CDG2) par des navettes TER, le CESR souligne cependant de nombreuses imprécisions en l'état actuel du dossier et demande des éclaircissements et des études complémentaires. Enfin, il note que le scénario de « passage par le barreau de Gonesse » a été incomplètement étudié par Réseaux ferré de France (RFF). Le CESR recommande que soit étudié un scénario dans lequel les TGV passeraient par le barreau de Vémars (projet soumis au débat) et les TER par le futur barreau de Gonesse (prolongé du PIEX jusqu'à la gare RER B dite de CDG1 – seul pôle multimodal de la plateforme – voire celle de CDG2).

Les notes de conjoncture économique et de situation de l'emploi

2008, 2009, 2010. François Millereux, rapporteur permanent Conjoncture Commission de l'Emploi et du développement économique.

Chaque année le CESR rend publiques deux notes semestrielles sur la conjoncture et l'emploi en Ile-de-France. Établies grâce à la collaboration de plusieurs organismes tels que l'Insee régionale, la Banque de France, la DRTEFP, le Pôle Emploi, elles sont rédigées avec l'appui du Crocis (Centre régional d'observation du commerce, de l'industrie et des services) qui est un service de la CCIP (Chambre de commerce et d'industrie de Paris). Un groupe de travail composé de quelques membres de la commission de l'Emploi et du développement économique a réfléchi à la façon de présenter cette note de manière dynamique et proche de la réalité. A été retenu le principe de la réduire à une dizaine de pages significatives et d'y annexer un focus particulier sur l'un des secteurs clés de la conjoncture ou de l'emploi. Ont ainsi été évoqués la filière automobile francilienne, l'emploi des jeunes et





les politiques publiques et les pôles de compétitivité.

De mai 2008 au printemps 2010, la situation de l'économie francilienne, dans un environnement national et international marqué par les turbulences financières nées de la crise des *subprimes* a fini par s'essouffler.

Les créations d'entreprises, dans la continuité de 2006 et 2007, sont restées nombreuses en début de période pour finalement se tasser et ensuite afficher un solde négatif, si l'on fait abstraction de la situation des auto-entrepreneurs. Parallèlement, la croissance de l'emploi salarié, initialement favorable, avait permis le recul du taux de chômage à 6,6 %. Cette relative bonne résistance de l'Ile-de-France au ralentissement économique a connu un net coup d'arrêt au dernier trimestre 2008. Le taux de chômage, traduisant les difficultés rencontrées par l'industrie, l'immobilier ou encore la construction a atteint 6,8 %. En 2009, du fait principalement de la crise, aucun secteur de l'économie francilienne n'a été épargné. Elle apparaît comme une *annus horribilis*.

La baisse des échanges mondiaux a notamment tiré les exportations et les importations franciliennes vers le bas. Cette dégradation de l'activité a conduit à un ajustement, certes décalé dans le temps, mais très marqué du marché de l'emploi : le taux de chômage a ainsi atteint 7,8 % au deuxième trimestre et s'est prolongé pour tangenter les 8,5 % en 2010.

Un retournement de tendance reste, dans l'immédiat, incertain.

Certes, après l'effondrement de 2008 et 2009, on parle de reprise en 2010.

Cette appréciation doit être entendue avec la plus grande prudence.

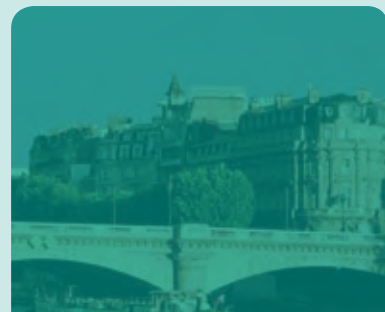
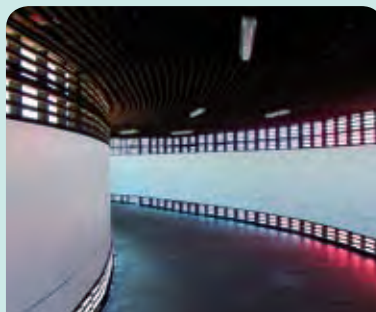
La plupart des secteurs franciliens rencontrent encore des difficultés et rares sont ceux qui refont doucement surface. C'est malgré tout le cas des secteurs qui ont le plus tôt souffert de la crise : parmi ceux-là le secteur automobile qui résiste malgré les limitations de la « prime à la casse ». L'immobilier et le tourisme ont également amorcé un mouvement qui ressemble à un redémarrage. Par ailleurs, les défaillances d'entreprises se font moins nombreuses, l'Ile-de-France est moins affectée par les faillites que le reste du pays.



cesr

Les salons et colloques

Définition. En tant que représentant de la société civile, le CESR est chaque année invité à participer à des débats, rencontres, colloques, assises ou congrès sur des thèmes franciliens. Le CESR a organisé ou co-organisé quatre colloques, le premier sur « L'agriculture de proximité », le deuxième sur le patrimoine, « le patrimoine, moteur de développement des territoires », le troisième sur les jeunes « Les raisons d'avoir confiance » et le dernier sur « l'espace souterrain, une chance pour l'Ile-de-France ».



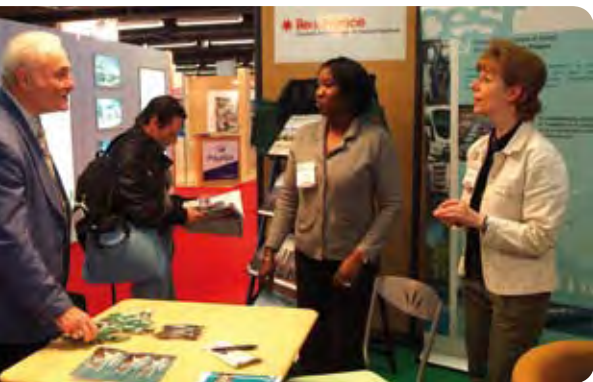


Les Assises de l'Association des maires d'Ile-de-France

Soucieux d'être toujours au plus proche du terrain, le CESR d'Ile-de-France participe chaque année aux Assises de l'Association des maires d'Ile-de-France qui se tiennent au Parc Floral de Paris dans le cadre du salon des maires d'Ile-de-France. Cet événement majeur pour les élus franciliens est l'occasion pour le CESR d'y disposer d'un stand, de présenter l'ensemble de ses missions et travaux et de participer aux débats et ateliers de ces Assises annuelles.

En 2008, le CESR a participé à trois ateliers. L'un portait sur le logement social, avec pour thème « Nouvelle mandature : les maires sont-ils seuls responsables ? », le deuxième sur le « Grand Paris » autour de la question « Quel Pari(s) pour la Région Capitale ? » et le dernier sur les « Collectivités locales et la santé : identifier les besoins et les moyens d'agir au niveau d'un territoire ». En 2009, le CESR s'est exprimé sur les finances locales lors de l'atelier intitulé « Les maires face aux inégalités financières ». Il est également intervenu à deux autres ateliers, l'un consacré aux « Maires face à l'imbroglio des transports et des déplacements », l'autre intitulé « Les maires face aux ambitions du Grenelle de l'environnement ». En avril 2010, le CESR a présidé et animé un atelier sur « Le schéma fonctionnel des espaces naturels : un nouvel outil d'aide à la décision pour les élus et les aménageurs des territoires ruraux et périurbains ».

À l'annonce du décès de Claude Pernès, président de l'Association des maires d'Ile-de-France, Jean-Claude Boucherat, président du Conseil économique et social régional d'Ile-de-France a tenu à faire part de sa tristesse et à saluer, au nom du CESR, la mémoire et l'action déterminée d'un maire de terrain, soucieux de faire entendre la voix des élus locaux auprès des plus hautes instances de la République.



Congrès annuel des directeurs généraux des services d'Ile-de-France

Chaque année, le CESR est associé au Congrès annuel des directeurs généraux des services des collectivités territoriales d'Ile-de-France. Il y intervient sur les différentes questions d'actualité, mais aussi dans les tables rondes et ateliers spécialisés. Le 15 mai 2008, au golf d'Etiolles (Essonne), le CESR a participé à la table ronde sur le « Grand Paris », ainsi qu'à l'atelier intitulé « Nouvelles perspectives pour l'habitat social. Du droit au logement opposable (DALO) à l'accession sociale à la propriété ».

Le 7 mai 2009, à Versailles, sept ateliers très suivis ont permis d'aborder des problématiques d'actualité. L'après-midi, les participants se sont retrouvés pour débattre sur le thème : « Quelle réforme territoriale pour les collectivités d'Ile-de-France ? » au cours duquel le président du CESR d'Ile-de-France, est longuement intervenu. Deux membres du CESR ont également participé le lendemain aux ateliers consacrés à l'habitat et au logement social ainsi qu'à l'intégration des énergies propres et renouvelables à la politique énergétique et d'habitat local. Le CESR était également au rendez-vous du 1^{er} juillet 2010 au Centre des congrès de Marne-la-Vallée, notamment au débat organisé sur le « Grand Paris : super-métro et aménagement ».

urbain ». Il était associé à deux ateliers, le premier consacré aux services de proximité « Quelles réponses aux besoins nouveaux issus de l'évolution sociétale : petite enfance, services à la personne, parkings... ? », le second à l'énergie « Quels enjeux pour les collectivités ? Comment consommer moins et consommer mieux ? ».

Rencontres de la société civile francilienne

12 juin 2008.

Les deuxièmes rencontres de la société civile francilienne se sont tenues le 12 juin 2008 à l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines autour du thème « La gouvernance territoriale, l'implication de la société civile dans les projets d'aménagement ». Elles ont été l'occasion de faire le point sur les perspectives de coopération entre le CESR et les Conseils de développement d'Ile-de-France. Devant les représentants des Conseils de développement actifs en région Ile-de-France, le président du CESR a souligné qu'en créant les Conseils de développement, l'objectif de la loi d'orientation et d'aménagement durable du territoire de 1999 était d'associer la population à la définition des grandes orientations d'aménagement et de développement des structures intercommunales. Un objectif finalement semblable à celui qui avait débouché sur la création des CESR, trente-cinq ans auparavant. Raison pour laquelle le président du CESR d'Ile-de-France, a proposé d'instaurer de véritables synergies entre les Conseils de développement et le CESR.





Euro-séminaire énergie

25 novembre 2008.

Organisé en partenariat avec l'Agence régionale de l'environnement et des nouvelles énergies (Arene), ce séminaire consacré aux implications régionales de la politique européenne de l'énergie avait trois objectifs : offrir un panorama de l'actualité européenne liée au thème de la maîtrise de l'énergie et des énergies renouvelables, présenter les dispositifs européens existants ainsi que leurs traductions à l'échelle nationale et régionale, et mieux percevoir les enjeux et les pratiques liées à la politique européenne de l'énergie en émergence. Cette journée a permis à près de 200 participants de dialoguer tant avec des représentants des institutions communautaires qu'avec des praticiens des politiques énergétiques de l'échelon national et régional.



Colloque Agriculture de proximité

3 février 2009.

Le 3 février 2009, environ 600 personnes ont assisté à tout ou partie du colloque organisé par le CESR sur le thème « L'agriculture de proximité : un remarquable enjeu pour les territoires et les terroirs d'Ile-de-France ». Agriculteurs, responsables de la profession, représentants de divers organismes publics, élus locaux, l'ensemble des acteurs concernés étaient présents pour alimenter des débats parfois vifs, mais toujours constructifs autour de quatre tables rondes : « Une agriculture à promouvoir dans l'espace régional », « Optimiser les circuits de distribution », « Nouveaux comportements, nouvelle consommation, nouveaux marchés ! » et « L'agriculture de proximité, une voie d'avenir pour les jeunes ».

Rencontre Cobaty-Paris-Rive gauche

17 novembre 2009.

Invité à participer à la Rencontre mensuelle du Cobaty-Paris-Rive gauche consacrée au « Grand Paris » sur le thème « Partenariats public-privé, gouvernance, culture et territoire », le CESR est intervenu sur la question des financements innovants pour les grands projets, la réforme territoriale en vue d'optimiser la gouvernance de la Région Capitale et enfin du lien entre culture et territoire. Il a rappelé, en matière de réforme territoriale qu'il est favorable à toute mesure qui viserait à redéfinir des périmètres territoriaux plus pertinents avec à la fois un accroissement des compétences et la prise en compte des exigences particulières d'une région capitale.

Assises de l'habitat

8 décembre 2009.

Les premières Assises de l'habitat francilien ont eu lieu les 8, 9 et 10 décembre 2009 à Villepinte. Organisées par l'Association des maires d'Ile-de-France (AMIF) et l'Association régionale des organismes de logement sociaux pour l'Ile-de-France - Union sociale pour l'habitat d'Ile-de-France (AORIF), ces Assises ont été marquées par trois ateliers : « le défi de se loger », « le défi de construire » et « le défi du logement social ». Ces ateliers ont connu un réel succès et des débats extrêmement intéressants avec un constat qui reste toujours le même : le manque crucial de logements en Ile-de-France. D'où la nécessité, pour le CESR, que soit relancée une vraie dynamique de construction, avec 80 à 90 000 logements neufs chaque année afin d'effectuer un rattrapage sur le retard pris. La problématique d'une meilleure gouvernance, les deux niveaux décisionnels État-Région restant trop imperméables l'un à l'autre, devrait faire l'objet d'un prochain rapport du CESR.

Colloque : le patrimoine, moteur de développement pour les territoires

Fin 2007 et fin 2009.

Les 30 novembre et 1^{er} décembre 2009, le colloque « Patrimoines et développement des territoires », organisé par le Conseil régional (service Patrimoines et Inventaire), en étroite collaboration avec le CESR, a permis de montrer que le patrimoine, loin d'être une source de contraintes pour les élus, peut être un outil au service du développement des territoires, voire même être placé au cœur des projets. En introduction, le président Jean-Claude Boucherat s'est félicité que, depuis le premier colloque consacré au patrimoine en 2007, il soit désormais fait référence aux patrimoines au pluriel, ceux qui vont « de la petite cuillère à la cathédrale » comme le disait André Malraux et dont la diversité correspond bien à la richesse patrimoniale de l'Ile-de-France. Les débats ont souligné la place que la notion de patrimoine tenait dans les projets d'aménagement futur de l'Ile-de-France. Le CESR a rappelé des mesures concrètes pour promouvoir l'activité économique des métiers d'art préconisées dans un rapport



de 2006. Il a par ailleurs renouvelé son vœu de créer un centre régional du patrimoine culturel afin de rendre plus lisible et d'améliorer la cohérence des actions menées, tous secteurs confondus (archives, bibliothèques, musées, chantiers archéologiques, patrimoine monumental).

Colloque « Jeunes : les raisons d'avoir confiance »

7 mai 2010.



Le CESR a organisé dans le Grand Amphithéâtre de la Sorbonne, en partenariat avec les rectorats de Paris, Versailles et Créteil un colloque intitulé « Jeunes : les raisons d'avoir confiance ». C'était l'occasion de mettre en avant des pistes d'actions, des exemples de réussite individuelle ou collective, mais aussi de dialoguer sur des thèmes importants pour la construction de l'avenir de chaque jeune : choix d'orientation, formation, parcours professionnels, questions relatives à la vie quotidienne, engagement et ouverture aux autres. L'évolution de la société, de l'économie, des sciences et des technologies a changé. Il faut chercher et trouver ensemble « les clés de la réussite » pour toute une nouvelle génération. Vie familiale, vie professionnelle et vie sociale doivent faire face à de nouveaux enjeux, de nouveaux modes de vie, de nouveaux défis. Ce colloque a voulu montrer aux jeunes qu'il faut savoir surmonter les difficultés, que le droit à l'erreur existe et qu'il faut s'en servir pour réussir. Le préfet de Région, Daniel Canepa, Jean-Paul Huchon, président du Conseil régional, Jacques Dermagne, président du Conseil économique et social environnemental et Jean-Claude Boucherat, président du CESR, ainsi que les trois recteurs, Patrick Gérard, Alain Boissinot et William Marois, ont tour à tour entamé un dialogue avec l'ensemble des participants. Cette journée de débats, témoignages et projets à l'appui, a tenté de s'inscrire dans la dimension de l'avenir. Le CESR, pour sa part, a formulé un certain nombre d'orientations afin d'accompagner et d'encourager les jeunes à une meilleure confiance en leur avenir.

Colloque « L'espace souterrain, une chance pour l'Île-de-France »

9 juin 2010.

Ce colloque était organisé conjointement par le CESR et le Comité espace souterrain de l'Association Française des tunnels et de l'espace souterrain (AFTES). Il a été l'occasion pour de nombreux spécialistes d'intervenir autour de trois thèmes majeurs : « Le sous-sol, une opportunité pour une ville durable », « Les clés pour une valorisation du sous-sol » et « Vers un SDRIF du sous-sol ». Cette journée a permis d'explorer une multitude de possibilités offertes par le sous-sol en termes d'aménagement, notamment au travers d'exemples comme ceux de Montréal, d'Helsinki, de Madrid, de la Gare du Nord ou du Carrousel du Louvre. Le Grand Paris qui prévoit la mise en œuvre d'importantes infrastructures de transport pourrait être l'occasion de mettre en exergue l'importance du sous-sol et de son utilisation. Mais pour l'heure, le schéma directeur évoque le sous-sol en tant qu'espace de services, de ressources, de risques, d'enfouissements techniques, d'accueil de réseaux divers, mais jamais en tant qu'espace de vie. Les débats ont donc souligné les écueils éventuels et la nécessité de mieux anticiper, de planifier et d'organiser les aménagements souterrains.

cesr

Les auditions

Définition. Chaque année, sont invités des représentants du Conseil régional, des personnalités et des acteurs de la vie économique et sociale régionale afin de présenter les activités de leurs organismes, et de répondre aux questions d'actualité des membres du CESR, réunis en Bureau ou en séance plénière.





Plénières

Marie-Pierre de la Gontrie, première vice-présidente du Conseil régional chargée des Finances et de la contractualisation

À chaque exercice budgétaire, orientations, projet de budget, compte administratif et budgets rectificatifs, Marie-Pierre de la Gontrie, première vice-présidente du Conseil régional, chargée des Finances et de la contractualisation, vient présenter ses documents et débattre avec les conseillers économiques et sociaux.

Michel Vampouille, vice-président du Conseil régional d'Ile-de-France, chargé de l'environnement

19 juin 2008

Le vice-président de la Région Ile-de-France est intervenu sur le projet d'agriculture périurbaine, en rappelant qu'il constitue l'un des axes majeurs du Schéma directeur. Il a précisé le périmètre qui recouvre le terme « périurbain ». « *Nous nous appuyons sur les cartographies du projet de Schéma directeur en nous inscrivant dans les communes pouvant bénéficier de ce programme. Nous avons ainsi défini ce territoire, du cœur de l'agglomération jusqu'à la ceinture verte, en intégrant les Opérations d'intérêt national ou régional,* » a expliqué Michel Vampouille. Il a ensuite décliné les cinq orientations principales du programme : la maîtrise du foncier et l'aménagement de l'espace, le soutien économique des exploitations, la préservation de l'environnement dans les espaces agricoles, l'action d'information, de sensibilisation et programmes de recherche. Enfin, la dernière orientation porte sur l'accompagnement des démarches territoriales dans la promotion des circuits courts, notamment le soutien aux AMAP (Association pour le maintien d'une agriculture paysanne) qui proposent une commercialisation directe entre le producteur et le consommateur.

Mireille Ferri, vice-présidente du Conseil régional d'Ile-de-France, chargée de l'aménagement du territoire, de l'égalité territoriale, des contrats régionaux et ruraux

25 septembre 2008

Mireille Ferri est venue présenter les neuf derniers mois de travail du Conseil régional sur le projet de Schéma directeur adopté en février 2007. Elle a précisé que durant cette période, ce Schéma directeur avait été complété afin de prendre en compte les avis des personnes associées (le CESR, les départements, les chambres consulaires...). L'enquête publique, la plus importante jamais réalisée en France, s'est conclue sur un avis favorable et unanime des 19 commissaires enquêteurs. Elle a tenu à remercier le CESR pour la vigilance dont il a fait preuve sur un certain nombre d'éléments, notamment la question du Bassin parisien, le rôle structurant de la Seine et la densification des zones d'urbanisation. Sur ce dernier point, Mireille Ferri a invité à ne pas perdre l'idée fondamentale du Schéma directeur à savoir consommer moins d'espace et créer un vrai rapprochement entre emploi,



logement et service. Elle s'est engagée à encourager la densification tout en dotant les communes de nouveaux espaces de respiration. Ce qui nécessite en particulier de modifier les règles non cartographiées pour permettre d'ouvrir entre 18 % et 19 % d'urbanisation supplémentaire, notamment dans des zones identifiées comme des « pôles de centralité ».

Pierre Mutz, préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris

9 octobre 2008

À quelques semaines de la fin de son mandat, le préfet de région Pierre Mutz a profité de cette séance pour remercier le CESR de la qualité de son travail sur tous les sujets structurants pour l'Ile-de-France. *« Vos avis, par le jeu de la diversité des travaux et des compétences que vous rassemblez, sont toujours enrichissants pour la qualité des débats. Ils expriment des points de vue qui sont par nature ouverts et qui permettent de questionner les Institutions et l'Administration avec ce perpétuel souci de l'efficacité »*, a-t-il souligné. Le préfet est ensuite revenu sur l'ampleur du travail accompli et sur le rôle joué par notre Assemblée sur le sujet sensible du Schéma directeur de la Région Ile-de-France. *« Cette révision du SDRIF est un acte majeur et fondateur. Ce document a en effet vocation à encadrer pour les vingt prochaines années le développement de la Région dont le poids et le développement économique la qualifient parmi les premières Régions économiques européennes »* a-t-il précisé. Le préfet est également intervenu sur les Opérations d'intérêt national (OIN), notamment celles du Plateau de Saclay et celles situées au nord de Paris, considérées comme des opérations phares du Gouvernement. Il a également rappelé la teneur des engagements financiers de l'État dans le cadre du plan « Espoir Banlieues », les actions de désenclavement qui sont menées dans certains quartiers. Il a terminé ses propos par l'importante question de l'emploi en Ile-de-France.

Audition de Jean-Paul Huchon, président du Conseil régional d'Ile-de-France

11 juin 2009

Jean-Paul Huchon a commencé son intervention en évoquant le plaisir qu'il avait à rencontrer notre Assemblée *« parce qu'elle n'est pas complaisante et qu'en même temps, elle est productive. Ses conseils nous aident à avancer et à éclairer le caractère parfois quelque peu obscur des sujets que nous traitons. »* Puis, il a formulé le souhait d'entendre les propositions du CESR sur trois sujets : la filière automobile, les États généraux de la formation, et l'orientation des jeunes. Sur ce dernier thème, le président a fait part de son intérêt pour le rapport que le CESR a préparé sur l'orientation. Il a ajouté qu'au regard des parties en présence, (l'Éducation nationale, les organisations syndicales et les parents d'élèves...), notre Assemblée dispose d'une liberté de ton plus grande, sans la contrainte classique dont souffrent parfois les enceintes politiques. Puis, le président est intervenu sur le budget de la Région et l'analyse de la conjoncture économique. Il a fait part de ses préoccupations face à la dégradation de la situation de l'emploi en Ile-de-France, jusqu'alors moins impactée par la crise que les autres régions. Il a rappelé que le Conseil régional a signé, avec plusieurs partenaires, dont l'État, deux conventions prévoyant des dispositifs de sécurisation des

parcours professionnels ainsi que des mesures de financement d'actions en faveur de l'emploi. Ces conventions témoignent de l'importance des engagements financiers de l'État et de la Région en matière d'accompagnement des entreprises face à la crise.

Michel Vampouille, vice-président du Conseil régional d'Ile-de-France chargé de l'environnement

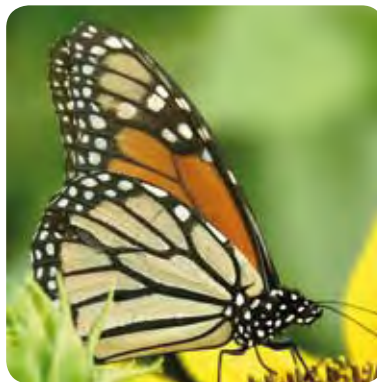
19 novembre 2009

En préambule, Michel Vampouille a tenu à souligner que l'Agenda 21 était plus une méthode qu'un programme d'actions et qu'il s'agissait désormais de développer des moyens afin de réaliser ces objectifs de développement durable. Trois grands objectifs ont été fixés : en premier lieu, l'exemplarité dans le fonctionnement de l'institution régionale, en deuxième lieu l'intégration des objectifs de l'éco-région dans les politiques du Conseil régional, et enfin des méthodes de gouvernance à la hauteur des ambitions. L'exemplarité va pouvoir s'exprimer à travers les nombreux bâtiments dont l'institution est propriétaire l'administration, les bases de loisirs ou encore les propriétés de l'Agence des espaces verts, a précisé le vice-président. Six chantiers stratégiques ont été dégagés : les chantiers prioritaires, la biodiversité, la mobilité et l'accessibilité des bâtiments régionaux, la commande publique. Cet Agenda s'accompagne d'un pilotage et d'une évaluation de la démarche, a poursuivi le vice-président. La Région y travaille en étroite collaboration avec l'IAU, notamment sur les indicateurs de développement durable.

Audition d'Emmanuel Stene et Philippe Gaudon, respectivement président et directeur de la délégation régionale de la Croix-Rouge d'Ile-de-France

7 avril 2010

La Croix-Rouge Française est une grande maison dont on connaît sans doute mieux le label que ses différentes activités. Second paradoxe, ses activités sont en outre mieux connues à l'étranger qu'en France a expliqué le président de la Croix rouge d'Ile-de-France en préambule de son intervention. Or, la Croix-Rouge Française compte aujourd'hui 16 000 salariés dont un tiers en région parisienne et 50 000 bénévoles



dont 10 % en Ile-de-France. Ces 5 000 bénévoles franciliens œuvrent dans 170 antennes locales réparties dans huit départements. Nos concitoyens sont-ils conscients de l'action de la Croix rouge dans nos quartiers ? C'est à cette question qu'a voulu répondre le président en rappelant le rôle d'auxiliaire de santé mené sur le terrain en partenariat avec les pompiers de Paris et la préfecture de police mais aussi l'action sociale auprès des laissés pour compte de la société en rappelant qu'avec 30 millions de repas servis toute l'année, la Croix-Rouge est le premier distributeur de repas en France. Philippe Gaudon, son directeur, a ensuite présenté les sept filières de métiers présentes dans chaque département, l'exclusion, l'enfance et la famille, les handicapés, les personnes âgées, les centres de santé, les soins à domicile, la formation sanitaire et sociale, ainsi que les principaux défis que doit aujourd'hui relever la Croix-Rouge française.

Audition de Jean-Paul Huchon, président du Conseil régional d'Ile-de-France 23 septembre 2010

Le président de la Région Ile-de-France s'est adressé aux membres de CESR pour leur présenter les quatre chantiers d'envergure, proposés dès sa réélection en mars dernier. Le premier concernait les jeunes franciliens. Il souhaite que, dès 2010, soit mis en œuvre un parcours d'autonomie à travers la mise en place d'une garantie locative, la prise en charge de la mutuelle santé, la gratuité des transports pour les jeunes en insertion et la création d'un Pass contraception.

Le deuxième concernait l'organisation d'États généraux de la conversion écologique et sociale du tissu productif afin de définir un plan régional de formation intégrant ces impératifs, la refonte de deux fonds de financement de l'écosystème francilien, et l'introduction d'une norme Haute qualité sociale pour lutter contre la dégradation des conditions de travail des salariés. Le troisième chantier doit répondre aux urgences sociales et territoriales en matière de transport, d'accès à la santé et de logement. Tout en confirmant l'effort d'investissement en matière d'infrastructures et l'évolution de la tarification pour aboutir à un Pass navigo unique, le président a renouvelé son engagement sur l'amélioration de l'offre et de la qualité de service, le renforcement effectif du transport banlieue à banlieue et le lancement d'Arc Express.

Sur le quatrième chantier dédié à la production et la diffusion des compétences et des savoirs, le président a confirmé l'implantation d'un





réseau régional de « fabriques de la Culture » et la généralisation de la diffusion des espaces numériques de travail dans les lycées franciliens pour les trois ans à venir.

Audition de Claude Evin, directeur général de l'Agence régionale de santé (ARS)

21 octobre 2010

À l'occasion de l'examen du rapport de la commission de la Santé, de la solidarité et des affaires sociales, « Territorialité et offres de soins : approche prospective des besoins en professionnels de santé dans l'aménagement du territoire de l'Ile-de-France », Claude Evin, directeur général de l'Agence régionale de santé (ARS) viendra présenter les missions de cet organisme dont la mise en place permettra de rassembler le secteur hospitalier (actuellement géré par l'Agence régionale de l'hospitalisation – ARH) et la médecine de ville (qui relève de la Direction régionale des affaires sanitaires et sociales – DRASS). L'ARS aura aussi en charge les aspects de la prévention qui sortent du champ purement médical.

Audition de Daniel Canepa, préfet de la Région Ile-de-France, préfet de Paris

21 octobre 2010

Le préfet interviendra sur l'aménagement du territoire francilien (au travers en particulier du SDRIF et du Grand Paris), sur la dimension Bassin parisien dont la Seine et ses ports ainsi que les différentes infrastructures ferrées faisant l'objet de débats publics, constituent des composantes importantes, et il exposera la mise en œuvre de la réforme générale des politiques publiques (RGPP) ainsi que celle concernant les CESR.

Bureaux

Audition de Guy Castelnaud, directeur régional de la Banque de France

7 mai 2008

Les membres du Bureau ont accueilli Guy Castelnaud, directeur régional de la Banque de France, et Odile Franses, directeur de l'Antenne économique de Paris-Bastille, venus présenter le bilan 2007 ainsi que les perspectives 2008 des entreprises franciliennes et aborder la question du surendettement en Ile-de-France. Interrogé sur la remontée des taux d'intérêt, Guy Castelnaud a rappelé que la Banque de France avait fixé les taux d'intérêt à un niveau permettant de maintenir le pouvoir d'achat et d'éviter que l'inflation ne dépasse les 2 %. Odile Franses est ensuite intervenue sur le surendettement en Ile-de-France en soulignant la stabilisation du nombre des dossiers déposés depuis trois ans après la forte hausse consécutive à la loi Borloo de 2003.



Audition de Catherine Barbaroux, directrice générale des services de la Région Ile-de-France

2 juillet 2008

Catherine Barbaroux a présenté la réorganisation des services de la Région en termes de périmètre, de structure, d'effectifs et d'organisation depuis la loi de décentralisation de 2004 qui a eu un fort impact sur les services de la Région. Elle a rappelé qu'au 1^{er} janvier 2008, la Région comptait 8 761 personnes, soit 7 248 collaborateurs de plus qu'en 2007, avec notamment les agents des lycées qui rejoignaient la Région. Au 1^{er} janvier 2009, la Région devrait compter 9 918 agents. Il y a donc eu un véritable « choc » au niveau des effectifs, de l'organisation, mais aussi de la gouvernance, de la culture d'entreprise et du dialogue social. La directrice générale des services est intervenue sur la territorialisation de la gestion des TOS, la formation du personnel d'encadrement, et le pilotage des organismes associés.

Audition de Patrice Idier, délégué régional du groupe La Poste

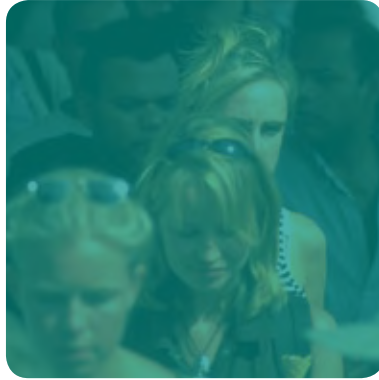
3 juin 2009

Patrice Idier a présenté le groupe La Poste qui constitue un « partenaire de la performance de l'Ile-de-France » en soulignant qu'il est un groupe de services, à forte dimension industrielle. 71 % de son activité est actuellement en secteur concurrentiel et la totalité sera atteinte en 2011. Cette entreprise, qui réalise un chiffre d'affaires de 21 milliards d'euros, dispose d'un puissant réseau et de nombreuses filiales. Elle assure quatre missions de service public : le service universel du courrier et du colis, le transport et la distribution de la presse, une mission d'aménagement du territoire, une mission d'accessibilité bancaire, notamment pour les personnes les plus modestes. Il a souligné combien l'entreprise, par son activité est un acteur important du territoire francilien, avec une forte vocation économique et sociale. Elle s'adapte à la vie de tous ainsi qu'aux entreprises, PME et professionnels. En souhaitant que La Poste soit mieux reconnue comme un acteur économique partenaire des territoires, Patrice Idier a par ailleurs insisté sur l'ambition manifestée par ce groupe de monter en puissance dans les services, à l'échelle européenne.

Audition de Daniel Canepa, préfet de la Région Ile-de-France, préfet de Paris

3 Février 2010

Le préfet est intervenu sur la réforme générale des politiques publiques qui concerne l'ensemble des services administratifs de l'État. Cette réforme doit permettre de répondre à une question centrale : comment gagner en efficience tout en s'inscrivant dans une démarche de maîtrise des dépenses publiques ? Se référant à des réformes similaires conduites dans d'autres pays (l'Australie, le Canada et l'Italie), le préfet a développé ses trois objectifs principaux : la simplification du paysage administratif français, la mutualisation des actions et la construction d'une véritable « interministérialité ». Après avoir analysé les principales ruptures et contraintes à la réforme, le préfet a rappelé qu'en Ile-de-France la fusion de la préfecture de région avec la préfecture de Paris était déjà engagée.



Audition de Bernard Tedesco, directeur régional de la Banque de France 5 mai 2010

Le directeur régional de la Banque de France a commencé par rappeler la mission essentielle de la Banque de France, à savoir générer et produire de la stabilité et de la régulation financière. Toutes ses actions convergent vers cet objectif. Au niveau national et international, la Banque de France gère les réserves de change, supervise des assurances et des banques et représente la France dans le dispositif européen de Banque centrale. Au niveau territorial, sa première mission est de mettre en circulation la monnaie, de maîtriser la filière (des transporteurs de fonds jusqu'aux banques) et de prévenir tout risque d'interruption de la distribution de la monnaie. Son autre grande mission est le suivi général de l'économie : elle analyse la conjoncture économique. À ce titre, Bernard Tedesco a dressé un premier bilan des signes de reprise économique en Ile-de-France. Il est ensuite intervenu, d'une manière plus large, sur les mécanismes de solidarité financière et budgétaire entre les pays de la zone euro et sur l'évolution du cours de la monnaie commune.

Conférence des présidents

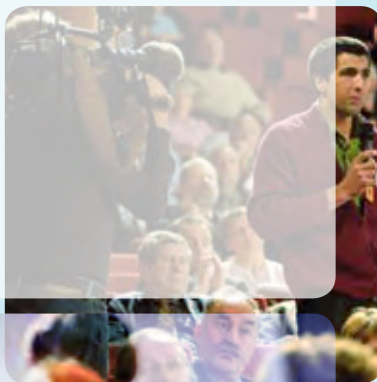
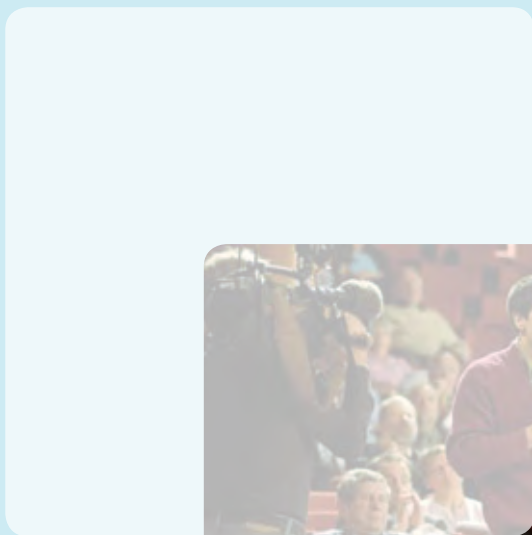
Conférence des présidents. Jean-François Chantaraud, directeur de l'ODIS 15 février 2010

Jean-François Chantaraud, directeur de l'Observatoire du dialogue et de l'intelligence sociale (ODIS) a présenté plusieurs outils de débat public ainsi que des éléments de méthode, ayant trait notamment aux thématiques abordées par le groupe de travail Odissée sur le thème « la santé et le citoyen ». Ce groupe de travail est chargé de réfléchir au rôle du CESR dans la recherche des moyens permettant de renforcer l'implication des citoyens dans la gestion de leur propre santé et la co-définition du système et des politiques de santé.

cesr

L'actualité

Définition. En dehors de ses rapports et avis, le CESR participe, au travers de l'Association des CESR de France aux actions de sensibilisation et de réflexion sur l'évolution de leur institution. Le CESR a, par ailleurs, créé deux nouvelles commissions spécialisées, l'une « Pour l'égalité des droits », l'autre sur « Les débats publics sur les infrastructures de transport ».





L'évolution institutionnelle des CESR

Le président du CESR d'Ile-de-France et ses homologues réunis au sein de l'Association des CESR de France (ACESRF) ont mené d'importantes actions de sensibilisation auprès du Gouvernement et du Parlement afin que l'évolution institutionnelle des CESR, réforme prévue avant novembre 2010, date du renouvellement des Bureaux de ces assemblées consultatives ne remette pas en cause la spécificité des secondes assemblées régionales et l'équilibre assuré par leur représentation en plusieurs collèges. Ils ont été entendus sur ce point et un travail commun entre les présidents de CESR et le Gouvernement s'est mis en place pour préparer le décret qui définit précisément la représentation environnementale dans ces assemblées. L'article 100 du projet de loi portant engagement national pour l'environnement (Grenelle II) concerne directement l'évolution institutionnelle des CESR.

Le Gouvernement répond ainsi à une préoccupation mise en avant par la loi du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement prévoyant une réforme plus large des « attributions » des instances nationales et locales jouant un rôle en matière d'environnement. Ainsi, après la réforme du CESE (Conseil économique et social environnemental de la République) qui se trouve doté d'un pôle environnemental, est-il prévu de renforcer la dimension environnementale des CESR.

Après une première lecture au Sénat puis à l'Assemblée nationale, le projet de loi portant engagement pour l'environnement a fait l'objet d'une commission mixte paritaire chargée de proposer un texte commun aux deux Assemblées. Son adoption est intervenue le 29 juin 2010, et la loi 2010-788 a été promulguée le 12 juillet 2010.

Les principales dispositions sont les suivantes :

- l'intitulé des CESR est modifié pour devenir les CESER (Conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux).
- Les CESER comprendront « des représentants d'associations et fondations agissant dans le domaine de la protection de l'environnement et des personnalités qualifiées, choisies en raison de leur compétence en matière d'environnement et de développement durable ». Le nombre des nouveaux membres et leur répartition dans les CESER sera fixé par un prochain décret.
- Le champ des saisines facultatives et obligatoires des CESER par le président du Conseil régional sera étendu à toute question « intéressant le domaine de l'environnement dans la région ».



Le Bassin parisien

Depuis les signatures par l'État et les huit Régions du Bassin parisien de la Charte du Bassin parisien (1994) puis du Contrat de plan interrégional (1994-1999), le CESR n'a eu de cesse de souligner l'importance de l'échelle interrégionale du Bassin parisien dans la prise en compte des enjeux de notre région.

Le 22 mai 2006 s'est tenue la première « Conférence interrégionale des présidents de conseil régional et de conseil économique et social régional du Bassin parisien » à l'initiative du président du Conseil régional d'Ile-de-France et du président du CESR d'Ile-de-France, en présence notamment des présidents des conseils régionaux et conseils économiques et sociaux régionaux de Bourgogne, du Centre, de Champagne-Ardenne, de Basse et de Haute-Normandie, des Pays de la Loire et de Picardie.

Le 1^{er} juillet 2009, le président du CESR d'Ile-de-France a réuni les acteurs œuvrant à l'échelle du Bassin parisien afin de resserrer les liens entre eux et de mieux connaître la position de l'Association des villes du Grand Bassin parisien (AVGBP) vis-à-vis du développement de ces territoires.

La commission de l'Aménagement du territoire du CESR, présidée par Pierre Moulié, a parallèlement confié à Marc Rémond un rapport sur « Les territoires interrégionaux et ruraux franciliens : territoires de contact entre la zone agglomérée et les régions limitrophes du Bassin parisien ». L'originalité de l'étude consiste à étudier, d'une part, les relations qui s'établissent au niveau de ces territoires interrégionaux, tant avec l'agglomération centrale de l'Ile-de-France qu'avec les territoires voisins des autres régions du Bassin parisien et, d'autre part, l'attraction que peuvent exercer ces territoires les uns avec les autres.





L'association pour la promotion du TGV Paris-Normandie

L'Association pour la promotion du TGV Paris-Normandie a été créée le jeudi 8 avril 2010 à Rouen. Sa présidence est assurée par Gérard Lissot, président du Conseil économique et social régional de Haute-Normandie. Ses membres fondateurs, les Conseils économiques et sociaux et des organismes consulaires des Régions Ile-de-France, Haute et Basse-Normandie, invitent ainsi les acteurs économiques et sociaux des trois régions à se mobiliser pour favoriser la concrétisation de ce grand projet décidé par le président de la République, dans le cadre d'une stratégie globale d'aménagement et de développement pour le Grand Paris.



La réalisation d'un TGV Paris-Normandie revêt une importance capitale pour les deux Normandie et l'ouest parisien, notamment la Défense, premier quartier d'affaires européen, en termes de notoriété, d'attractivité et donc de potentialités de développement des entreprises et d'emploi.

Pour les initiateurs de l'Association, cette infrastructure, compte tenu de son coût élevé, ne sera pertinente que si elle permet à la fois :

- d'assurer une liaison à très grande vitesse entre l'Ile-de-France et les deux régions normandes, et particulièrement entre Paris, Rouen et le Havre d'une part, entre Paris, Caen et Cherbourg d'autre part, via Mantes et l'agglomération rouennaise, tout en facilitant les relations entre les grandes villes normandes ;
- d'accéder, via La Défense, au réseau TGV et à l'aéroport de Roissy sans rupture de charge ;
- d'offrir une liaison efficace sur le réseau du métro automatique du Grand Paris dit « la double boucle ».

En effet, comme toutes les autres régions françaises qui bénéficieront à terme du développement du réseau TGV, les régions normandes et l'ouest parisien pourraient ainsi disposer de relations dans les meilleures conditions avec les grandes villes françaises et européennes, mettant ainsi fin à la dégradation continue des services ferroviaires qu'ils connaissent depuis les années 70.

Le CRIES

Le Comité régional pour l'information économique et social en Ile-de-France (CRIES), créé à l'initiative du préfet de région et du président du Conseil régional est une instance de concertation entre utilisateurs et producteurs d'informations économiques et sociales. Cet organisme est présidé par une personnalité proposée par le président du CESR.

Selon la convention qui le régit, le CRIES examine les systèmes statistiques existants afin d'harmoniser les données. Il anime des groupes de travail sur des thèmes pour lesquels l'information économique et sociale est insuffisante ou doit être enrichie. Ainsi, le CRIES a engagé trois séries de travaux, concernant l'atelier méthodologique sur le recensement, une réflexion sur l'économie sociale, et un groupe de travail sur les indicateurs conjoncturels. Le CRIES organise également, des rencontres

et des colloques entre utilisateurs et producteurs de statistiques sur des problématiques franciliennes telles que la santé en Ile-de-France. Par ailleurs, il délivre des avis d'opportunité en vue de la réalisation d'enquêtes au niveau régional. Dans ce cadre, courant avril 2009, il s'est prononcé sur une enquête relative à l'innovation.

Le CRIES rassemble une cinquantaine de représentants de l'État, du Conseil régional, des départements, des quatre collèges du CESR, de diverses institutions publiques telles que la Banque de France, Pôle emploi, la Caisse des Dépôts, les URSSAF, les chambres de commerce et d'industrie, les chambres des métiers ou les universités.

Conformément à son programme de travail, le CRIES a mis en ligne son site internet : www.cries-idf.fr qui détaille ses missions, sa composition et son organisation. Ses travaux sont archivés en ligne ainsi que toutes les références des colloques et rencontres.

Une commission spécialisée Pour l'égalité des droits

Officiellement créée le 14 janvier 2009, elle est composée de 21 membres : 11 femmes et 10 hommes. Malgré l'égalité en droit, inscrite dans la Constitution, les réformes et les progrès déjà accomplis, il existe encore trop de discriminations en Ile-de-France. Faire progresser l'égalité entre les femmes et les hommes dans les orientations et la mise en œuvre des politiques territoriales nécessite méthodes, procédures et démarches afin de réduire les disparités. Après adoption du thème retenu pour son futur rapport « Les femmes en Ile-de-France, libertés et contraintes », la commission a auditionné des personnalités de niveau national : Pierrette Crosemarie, représentante de la délégation aux droits des femmes du CESE et Yazid Sabeg, commissaire à la diversité et à l'égalité des droits. Au niveau régional on été entendues : Michèle Loup, conseillère régionale et Jocelyne Mongellaz déléguée régionale aux droits des femmes et à l'égalité. Des responsables d'association ou de service comme l'Insee, l'IAU, le secours catholique, etc. sont venus présenter leurs études et une séance de travail a été réservée à des échanges avec les « conseillères » du CESR. La commission a pris comme champ d'étude quatre parties : vie familiale et professionnelle, vie sociale et temps personnels. Elle travaille autour de questions et de mots clés telles que parité, égalité, ou encore « hommes/femmes : égalité des droits, égalité des chances ? ». La Commission n'exclut pas d'élargir sa réflexion aux questions liées aux handicaps, à l'immigration, et aux facteurs discriminants...

Une commission spécialisée Débats publics sur les infrastructures de transports

Prolongement du RER E (Éole), projet Arc Express, liaison rapide Seine-Normandie, interconnexion Sud des TGV, liaison rapide Paris-Orléans-Clermont-Ferrand – Lyon ou encore ligne de métro automatique du projet de la loi Grand Paris, les projets d'infrastructures de transport vont se multiplier dans les prochaines années en Ile-de-France.

En raison de leur intérêt national, de leur coût financier, de leur fort enjeu socio-économique et de leur impact significatif sur l'environnement ou l'aménagement du territoire, ces projets d'infrastructures entrent dans le champ d'application des lois de 1995 et 2002 sur le renforcement de la protection de l'environnement et sur la démocratie de proximité qui mettent en place les procédures de « concertation » et de « débat public ». Ces lois organisent l'expression de la société civile dans le processus de décision en donnant la parole aux associations et citoyens sur l'opportunité, les objectifs et les caractéristiques principales de ces projets. Assemblée de la société civile organisée, le Conseil économique et social régional d'Ile-de-France participe par ses rapports et avis à l'expression de cette démocratie participative.

La Commission nationale du débat public (CNDP), mise en place par la loi de 2002, est chargée d'organiser le débat public et de veiller à la régularité de sa mise en œuvre. Pour chaque projet, elle met en place une Commission particulière du débat public (CPDP). Consciente de l'importance de la voix des CESR en région, la CNDP a exprimé le souhait que le CESR d'Ile-de-France participe activement aux différents débats publics prévus en Ile-de-France.

C'est pour répondre à cette attente et faire entendre la voix de ses 122 membres que le Bureau du CESR a décidé de créer une commission spécialisée relative aux Débats publics sur les projets d'infrastructures de transports. Cette dernière, composée de 11 membres, permettra au CESR de répondre plus efficacement aux attentes de la CNDP en se donnant les moyens de participer activement aux interventions lors de réunions publiques, aux « contributions écrites » et à la rédaction de « cahiers d'acteurs ».

Les premières réflexions de cette commission concernent les débats publics suivants :

- le prolongement d'Éole – RER E – (débat public prévu fin 2010),
- Arc Express et double boucle du Grand Paris (1^{er} octobre 2010),
- la liaison rapide Seine-Normandie (débat public prévu en 2010-2011),
- l'interconnexion Sud des TGV (débat public prévu en 2010-2011),
- la liaison rapide Paris-Orléans-Clermont Ferrand – Lyon dite POCL (débat



Le Bureau

PRÉSIDENT

Jean-Claude Boucherat (1^{er} Collège)

VICE-PRÉSIDENTS

Alain Boulard (1^{er} Collège)

Patrick Aracil (2^e Collège)

Jean-Louis Girodot (3^e Collège)

Danièle Luccioni (4^e Collège)

SECRÉTAIRES
1^{er} Collège /

Les représentants des entreprises et activités professionnelles non salariées

Francis Clinckx

Jean-Marie Dissidi

Bernard Merhet

Christian Pépineau

Norbert Scagliola

2^e Collège /

Les représentants des organisations syndicales de salariés

Jean-Louis Destenay

Mme Dominique Fabre

Alain Landré

Bernard Lachaux

Annie Le Franc

Michel Ossakowsky

3^e Collège /

Les représentants des organismes et associations concourant à la vie collective de la région (35 membres)

Micheline Bernard-Harlaut

Xavier Fernagu

Didier Gaboriaud

Joseph Oliverreau

Alain Sauvreneau

PRÉSIDENTS DES COMMISSIONS ET DE LA SECTION

Alain Bouchart (1^{er} Collège)

Daniel Deswarte (1^{er} Collège)

Bernard Dutoit (2^e Collège)

Michel Langlois (3^e Collège)

Jean-François Le Jeune (2^e Collège)

Claude Leroi (1^{er} Collège)

Barthélémy Trimaglio (3^e Collège)

Pierre Moulié (1^{er} Collège)

Jean-Paul Rueff (2^e Collège)

André Rouquié (3^e Collège)

Michel Gruselle (2^e Collège)

Jean-François Veysset (1^{er} Collège)

RAPPORTEURS PERMANENTS

François Millereux (conjoncture)

Jacques Monier (budget)

Daniel Rabardel (plan)

Les commissions

I • COMMISSION DE L'ACTION EUROPÉENNE ET INTERNATIONALE

(26 membres)

Bernard Dutoit (président)	CFE-CGC
Gilbert Tchividji (vice-président)	CRCI
Jean-Louis Girodot (vice-président)	Chambre régionale de l'Économie Sociale

II • COMMISSION DE L'AGRICULTURE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA RURALITÉ

(26 membres)

Daniel Deswarte (président)	Fédération des syndicats exploitants agricoles
Jean-Pierre Jeron (vice-président)	CFE - CGC
Gérard Ader (vice-président)	Environnement

III • COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

(29 membres)

Pierre Moulié (président)	EDF-GDF
Didier de Saint-Vincent (vice-président)	CFTC
Nathalie Thomas (vice-présidente)	Jeunes chambres économiques

IV • COMMISSION DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

(26 membres)

Jean-Paul Rueff (président)	CFDT
Jacques Mouclier (vice-président)	Métiers d'art
Eric Westphal (vice-président)	Organismes culturels

V • COMMISSION DE L'ÉDUCATION, DE LA FORMATION, DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE

(29 membres)

André Rouquié (président)	Enseignement supérieur et recherche
Bernard Merhet (vice-président)	Artisans (UPA)
Patrick Aracil (vice-président)	UNSA

VI • COMMISSION DE L'EMPLOI ET DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

(26 membres)

Michel Gruselle (président)	CGT
Dominique Dauxerre (vice-président)	MEDEF Ile-de-France
Alain Cordesse (vice-président)	Ligue de l'enseignement
François Millereux (rapporteur permanent « conjoncture »)	CGT

VII • COMMISSION DES FINANCES ET DU PLAN

(29 membres)

Jean-François Le Jeune (président)	FO
Christian Pépineau (vice-président)	CCIP
Paul Dubost (vice-président)	Personnes âgées (CORERPA)
Jacques Monier (rapporteur permanent " budget ")	MEDEF IDF
Daniel Rabardel (rapporteur permanent " plan ")	CFDT

IX • COMMISSION DE LA SANTE, DE LA SOLIDARITE ET DES AFFAIRES SOCIALES

(26 membres)

Barthélémy Trimaglio (président)	Associations familiales
Olivier Aynaud (vice-président)	Professions libérales (UNAPL)
Mme Dominique Fabre (vice-présidente)	CFDT

X • COMMISSION DU TOURISME, DES SPORTS ET DES LOISIRS

(26 membres)

Alain Bouchart (président)	MEDEF IDF
Bernard Lachaux (vice-Président)	CFE -CGC
Francis Tissot (vice-Président)	Sports (CROSIF)

XI • COMMISSION DES TRANSPORTS

(26 membres)

Claude Leroi (président)	CCIP
Daniel Rabardel (vice-président)	CFDT
Eric Guerquin (vice-président)	Consommateurs (UFC – Que Choisir Ile-de-France)

XII • COMMISSION DE LA VILLE, DE L'HABITAT ET DU CADRE DE VIE

(29 membres)

Michel Langlois (président)	Associations de solidarité
Didier Duran (vice-président)	MEDEF IDF
Joséphine Coppola (vice-présidente)	CGT

SECTION DE LA PROSPECTIVE ET DE LA PLANIFICATION

Jean-François Veysset (président)	CGPME
Danièle Luccioni (vice-présidente)	Personnalité qualifiée
Jean Robert (secrétaire)	Personnalité extérieure

COMMISSION SPECIALISÉE POUR L'ÉGALITE DES DROITS

Danièle Luccioni (présidente)	Personnalité qualifiée
--------------------------------------	------------------------

COMMISSION SPÉCIALISÉE AUX DÉBATS PUBLICS TRANSPORTS

Claude Leroi (président)	CCIP
---------------------------------	------

LES CONSEILLERS

Gérard Ader	Ile-de-France Environnement
Patrick Aracil	Union régionale UNSA
Guy Atlan	Personnalité qualifiée
Christine Auberger	Union régionale des oeuvres sanitaires et sociales (URIOPSS)
Colette Aubry	Union professionnelle artisanale d'Ile-de-France
Claude Audrain	CFDT Ile-de-France
Olivier Aynaud	Section régionale de l'Union nationale des associations de professions libérales (UNAPL)
Bruno Bahin	Caisses de protection sociale
Marie-Anne Belin	Sociétés d'économie mixte
Catherine Bellocq	Caisses de protection sociale
Robert Benardeau	Union professionnelle artisanale d'Ile-de-France
Thierry Benefice	Union régionale CGT
Éric Berger	MEDEF Ile-de-France
Micheline Bernard-Harlaut	Centre technique régional de la consommation
René Bertail	CFTC Ile-de-France
Joël Biard	Union régionale CGT
Alain Bouchart	MEDEF Ile-de-France
Jean-Claude Boucherat	MEDEF Ile-de-France
Claude Boulanger	APF-URAPEI
Alain Boulard	Professions libérales (ordres)
Judith Boumendil	CFDT Ile-de-France
Pierre Carli	Association des organismes d'HLM de la région d'Ile-de-France
Bernard Carlier	Chambre régionale de métiers et de l'artisanat
Gilles Chaillié	Union régionale FO
Francis Clinckx	Aéroports de Paris
Dominique Cocquet	CRCI
Joséphine Coppola	Union régionale CGT
Alain Cordesse	Ligue de l'enseignement
Guy Coste	CCIP
Julie Coudry	Personnalité qualifiée
Pierre Cuypers	Chambre régionale d'agriculture Ile-de-France
Jean-François Dalaise	Ports de Paris
Denys Dartigues	SNCF
Dominique Dauxerre	MEDEF Ile-de-France
Martine Dechamp	CFDT Ile-de-France
Claudie Delaunay-Belleville	CFDT Ile-de-France
Jean Depraeter	MEDEF Ile-de-France
Nicole Deshayes	Association régionale de développement de la vie associative (ARDEVA)
Jean-Louis Destenay	Union régionale FO
Daniel Deswarte	Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles
Mme Dominique Dhooge	APEL (Parents d'élèves de l'enseignement libre)
Jean-Marie Dissidi	CGPME
Paul Dubost	Personnes âgées (CORERPA)
Didier Duran	MEDEF Ile-de-France

LES CONSEILLERS

Bernard Dutoit	URIF CFE-CGC
Benoît Eurin	Établissements d'enseignement supérieur et de recherche
Mme Dominique Fabre	CFDT Ile-de-France.
Jean-Loup Fabre	Propriété immobilière
Xavier Fernagu	FCPE (Parents d'élèves)
Maurice Fouret	Fédération mutualiste parisienne
Didier Gaboriaud	Fédération mutualiste parisienne
Hélène Ganchou	Union régionale CGT
Patrick Gapenne	CFDT Ile-de-France
Marie Geoffroy	Personnes âgées (CORERPA)
Jean-Louis Girodot	Chambre régionale de l'Économie Sociale
Damien Greffin	Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles
Michel Gruselle	Union régionale CGT
Éric Guerquin	UFC-Que Choisir Ile-de-France
Jean-Pierre Hubert	CRCI
Gérard Huot	CRCI
Jean-Pierre Jeron	CFE-CGC Ile-de-France
Bruno Jouvence	PEEP (Parents d'élèves)
Bernard Lachaux	CFE-CGC Ile-de-France
Jean-Noël Lahoz	Union régionale FO
Alain Landré	Union régionale CGT
Michel Langlois	Associations de solidarité (Croix-Rouge)
Anne-Marie Lazarini	Organismes culturels
Annie Le Franc	CFTC Ile-de-France
Jean-François Le Jeune	Union régionale FO
Frédéric Lefret	Personnalité qualifiée
Gérald Lehmann	MEDEF Ile-de-France
Philippe Lengrand	CFDT Ile-de-France
Claude Leroi	CCIP
Danièle Luccioni	Personnalité qualifiée
Pierre-François Marco	URIF UNSA
Bernard Merhet	Union professionnelle artisanale d'Ile-de-France
François Millereux	Union régionale CGT
Michel Mittenaere	Confédération nationale du logement (CNL)
Jacques Monier	MEDEF Ile-de-France
Camille Montuelle	Union régionale CGT
Jacques Mouclier	Métiers d'art.
Pierre Moulié	EDF- GDF
Daniel-Julien Noel	Chambre régionale des professions libérales
Marie-Christine Oghly	Femmes chefs d'entreprises mondiales
Joseph Olivereau	Comité régional du tourisme
Michel Ossakowsky	FSU Ile-de-France
Catherine Pajares	CFDT Ile-de-France
Jean-Michel Paumier	RATP
Christian Pepineau	CCIP

Adrien Perreau	Union régionale CGT
Claude Pierzschalski	Union régionale CGT
Michel Pillot	CFTC Ile-de-France
Benoît Quilici	Union régionale CGT
Daniel Rabardel	CFDT Ile-de-France
Jean-Pierre Radet	Chambre régionale d'agriculture d'Ile-de-France
Marc Rémond	Ile-de-France Environnement
André Rouquié	Établissements d'enseignement supérieur et de recherche
Geneviève Roy	CCIP
Jean-Paul Rueff	CFDT Ile-de-France
Dominique Ruffié	Union régionale FO
Gérald Ryser	Union régionale des sociétés coopératives ouvrières de production (SCOP)
Didier de Saint Vincent	Union régionale CFTC
Michel Sangam	FCPE (Parents d'élèves)
Alain Sauvreneau	Vie associative (CPCARIF)
Norbert Scagliola	Professions libérales (Ordres)
Bernard Scaillierez	CRCI
Michel Sénéchal	CGPME
Nicole Sergent	FSU Ile-de-France
Nicole Smadja	Personnalité qualifiée
Alain Strullu	Chambre régionale de l'Économie Sociale
Gilbert Tchivitdji	CRCI
Nathalie Thomas	Fédération régionale des jeunes chambres économiques
Francis Tissot	CROSIF (Sport)
Maurice Toullalan	Établissements hospitaliers
Barthélémy Trimaglio	Union régionale des associations familiales
Jean-Luc Tuffier	MEDEF Ile-de-France/centre des jeunes dirigeants
Jean-Claude Valero	Union régionale CGT
Anne Valleron	CFE-CGC Ile-de-France
Fabienne Van Rompaey	Union régionale CGT
Jean-François Veysset	CGPME
Vincent Vilpasteur	Union régionale FO
Éric Westphal	Organismes culturels



Le cabinet

PRÉSIDENT

Jean-Claude Boucherat 01 53 85 65 80
 Assistante : **Aurore Cougoule** 01 53 85 65 85
 Fax : 01 53 85 66 89

DIRECTEUR DE CABINET

Alain Leclerc 01 53 85 66 00
 Secrétaire - assistante : **Nathalie Luna** 01 53 85 66 15

DIRECTEUR-ADJOINT

Bruno Mougin 01 53 85 66 20
 Secrétaire : **Valérie Aubry** 01 53 85 66 10

CHEF DE CABINET

Régine Moitrier 01 53 85 65 84
 Secrétaire : **Fama Ndoye** 01 53 85 66 05

RESPONSABLE DE LA COMMUNICATION

Pascale Kalfon 01 53 85 66 97
 Secrétaire : **Nathalie Luna** 01 53 85 66 15

RESPONSABLE DU SERVICE DE PRESSE ET DES RELATIONS EXTÉRIEURES

Jean Tilloy 01 53 85 66 18
 Secrétaire : **Naïma Aït-Addioine** 01 53 85 66 25

CHARGÉS DE MISSION

Nadine Barbe-Ursulet (Transport) 01 53 85 66 07
 Secrétaire : **Céline Boisseau** 01 53 85 66 90

Alain Bernard 01 53 85 66 60
 (Emploi et développement économique/formation)
 Secrétaire : **Annick Mercier**

Violaine Bonneville 01 53 85 66 03
 (Prospective)
 Secrétaire : **Céline Boisseau** 01 53 85 66 90

Pierre-Marie Descolonges 01 53 85 66 06
 (Éducation, formation, enseignement et recherche)
 Secrétaire : **Catherine Péria** 01 53 85 66 11

Delphine Douëllou 01 53 85 65.83
 (Aménagement du territoire/Culture et communication)
 Secrétaire : **Annick Mercier**

Michelle Gancel (Santé/Parité) 01 53 85 66 16
 Secrétaire : **Catherine Péria** 01 53 85 66 11



Jean-Philippe Mallé (Finances et plan / Ville, habitat et cadre de vie) Secrétaire : Corinne Belhumeur	01 53 85 77 11 01 53 85 65 96
Denis Mousseau (Agriculture, environnement et ruralité) Secrétaire : Isabelle Labbé	01 53 85 65 91 01 53 85 66 12
Patrick Sieradzki (Tourisme, sports et loisirs) Secrétaire : Annick Mercier	01 53 85 65 86 01 53 85 66 21
Philippe Trolliet (Action européenne et internationale) Conseiller du président pour les affaires européennes Secrétaire : Isabelle Labbé	01 53 85 65 93 01 53 85 66 12
CHARGÉE DES VACATIONS Danièle Dussaussois	01 53 85 66 95
Hélène Levassort Chef du secrétariat et de la documentation	01 53 85 66 01
Christine Beddiaf Responsable du courrier et du fichier des conseillers	01 53 85 65 98
SECRÉTAIRES	
Corinne Belhumeur	01 53 85 65 96
Céline Boisseau	01 53 85 66 90
Sylvine Hodin-Maume	01 53 85 65 95
Isabelle Labbé	01 53 85 66 12
Annick Mercier	01 53 85 66 21
Catherine Péria	01 53 85 66 11
SECRÉTARIAT DES VICE-PRÉSIDENTS	
Secrétaire : Fama Ndoye	01 53 85 66 05
Christian Monfort , huissier	01 53 85 66 24
Philippe Cuiksza , chauffeur	01 53 85 51 42
François Blaise , chauffeur	01 53 85 51 42



Fax 1^{er} étage : 01 53 85 65 89
 Fax Pascale Kalfon et Jean Tilloy : 01 53 85 71 20
 Fax 2^e étage : 01 53 85 65 99

Pour envoyer un mail à un membre du Cabinet :
prénom.nom@iledefrance.fr
 Ex. : helene.levassort@iledefrance.fr

Les rapports

- **Le projet de budget de la Région d'Ile-de-France pour 2008.** 13 décembre 2007. **Jacques Monier.** Commission des Finances et du plan. **Saisine.**

- **« Moduler les aides régionales pour accroître l'efficacité des politiques dans la lutte contre les inégalités sociales et territoriales et la promotion de l'éco-région ».** 13 décembre 2007. **Francis Clinckx.** Commission de l'Aménagement du territoire élargie aux présidents des autres commissions. **Saisine.**

- **La contribution de l'intercommunalité à l'action régionale (SDRIF et territoires de projets).** 10 avril 2008. **Isabelle Drochon.** Commission de l'Aménagement du territoire. **Auto-saisine.**

- **Communication sur la situation de l'emploi et de la conjoncture économique en région Ile-de-France au 2^e semestre 2007.** 7 mai 2008. **François Millereux.** Commission de l'Emploi et du développement économique. **Communication**

- **Le programme régional 2008-2013 en faveur de l'agriculture périurbaine.** 19 Juin 2008. **Damien Greffin.** Commission de l'Agriculture, de l'environnement et de la ruralité. **Saisine.**

- **Lutter contre les inégalités sociales et de santé et pour l'autonomie, l'action régionale dans les domaines du développement social et de la santé.** 19 juin 2008. **Christine Auberger.** Commission de la Santé, de la solidarité et des affaires sociales. **Saisine.**

- **Le compte administratif pour 2007.** 19 juin 2008. **Jacques Monier.** Commission des Finances et du plan. **Saisine.**

- **Le projet de SDRIF (Schéma directeur de la Région Ile-de-France) amendé suite à l'enquête publique et soumis au Conseil régional pour adoption les 25 et 26 septembre 2008.** 18 septembre 2008. **Pierre Moulié.** Commission de l'Aménagement du territoire élargie aux présidents des autres commissions. **Saisine.**

- **L'affectation du résultat à l'exercice 2007 et au budget supplémentaire 2008.** 9 octobre 2008. **Jacques Monier.** Commission des Finances et du plan élargie. **Saisine.**
- **La modulation des fractions régionales de tarif de la TIPP et aux orientations budgétaires de la Région d'Ile-de-France pour 2009.** 13 novembre 2008. **Jacques Monier.** Commission des Finances et du plan élargie. **Saisine.**
- **Le projet de budget 2009 de la Région d'Ile-de-France.** 11 décembre 2008. **Jacques Monier.** Commission des Finances et du plan élargie. **Saisine.**
- **Le tourisme en Ile-de-France : pour un accueil à la hauteur des enjeux.** 22 janvier 2009. **Barthélemy Trimaglio.** Commission du Tourisme, des sports et des loisirs. **Auto-saisine.**
- **La politique régionale de l'accueil, de l'information et de l'orientation tout au long de la vie.** 16 mars 2009. **Gérald Lehmann.** Commission de l'Éducation, de la formation, de l'enseignement et de la recherche. **Saisine.**
- **L'actualisation du rapport du 21 avril 2005 sur les modes d'accueil pour la petite enfance en Ile-de-France.** 29 avril 2009. **Dominique Fabre.** Commission de la Santé, de la solidarité et des affaires sociales. **Saisine.**
- **Le projet de SDAGE (Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux).** 29 avril 2009. **Éric Berger.** Commission de l'Agriculture, de l'environnement et de la ruralité. **Saisine.**
- **L'avant-projet de PREDMA (Plan régional d'élimination des déchets ménagers et assimilés).** 29 avril 2009. **Gérard Ader.** Commission de l'Agriculture, de l'environnement et de la ruralité. **Saisine.**
- **Le projet de PREDD (Plan régional d'élimination des déchets dangereux).** 29 avril 2009. **Michel Sénéchal.** Commission de l'Emploi et du développement économique. **Saisine.**
- **Le projet de PREDAS (Plan régional d'élimination des déchets d'activités de soins risques infectieux).** 29 avril 2009. **Norbert Scagliola.** Commission de la Santé, de la solidarité et des affaires sociales. **Saisine.**
- **La révision du PDUIF : Analyse, bilan et premières propositions.** 13 mai 2009. **Daniel Rabardel.** Commission des Transports. **Auto-saisine.**
- **Le compte administratif pour 2008.** 11 juin 2009. **Jacques Monier.** Commission des Finances et du plan. **Saisine.**
- **Les effets de la crise sur l'activité économique et le secteur social en Ile-de-France – situation au 2^e semestre 2008 ; suivi d'un focus sur l'emploi des jeunes et les politiques publiques.** 11 juin 2009. **François Millereux.** Commission de l'Emploi et du développement économique. **Saisine.**
- **La contribution des Opérations d'intérêt national à la mise en œuvre du Schéma directeur de la Région Ile-de-France.** 2 juillet 2009. **Jean-Loup Fabre.** Commission de l'Aménagement du territoire. **Auto-saisine.**
- **Les réflexions du CESR sur la réforme territoriale en Ile-de-France.** 24 septembre 2009. **Denys Dartigues.** Commission de l'Aménagement du territoire. **Auto-saisine.**
- **Culture et territoire : les conditions d'émergence des « espaces » culturels en Ile-de-France.** 7 octobre 2009. **Guy Atlan.** Commission de la Culture et de la communication. **Auto-saisine.**
- **Avis sur le rapport du Conseil régional d'octobre 2009 portant demande d'approbation du Schéma directeur de la Région Ile-de-France et avis sur l'avant-projet de loi « Grand Paris ».** 7 octobre 2009. **Pierre Moulié.** Commission de l'Aménagement du territoire. **Saisine.**
- **La dimension régionale de la stratégie de Lisbonne – bilan, actualité et perspectives.** 19 novembre 2009. **Jean-Louis Girodot.** Commission de l'Action européenne et internationale. **Auto-saisine.**

Les rapports

- **Plan régional de la qualité de l'air (PRQA).** 19 novembre 2009. **Micheline Bernard-Harlaut.** Commission de l'Agriculture, de l'environnement et de la ruralité. **Saisine.**
- **Projet d'Agenda 21 régional.** 19 novembre 2009. **Gérard Ader.** Commission de l'Agriculture, de l'environnement et de la ruralité. **Saisine.**
- **L'affectation du résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2008 et au budget supplémentaire 2009.** 19 novembre 2009. **Jacques Monier.** Commission des Finances et du plan. **Saisine.**
- **La modulation des fractions régionales de tarif de la TIPP et aux orientations budgétaires de la Région Ile-de-France pour 2010.** 19 novembre 2009. **Jacques Monier.** Commission des Finances et du plan. **Saisine.**
- **Communication sur la situation de l'emploi et de la conjoncture économique en région Ile-de-France au 1^{er} semestre 2009 suivi d'un focus sur les pôles de compétitivité (présenté par M. Tuffier).** 19 novembre 2009. **François Millereux.** Commission de l'emploi et du développement économique. **Communication.**
- **Projet de budget 2010 pour la Région Ile-de-France.** 10 décembre 2009. **Jacques Monier.** Commission des Finances et du plan. **Saisine.**
- **Rapport et avis sur « l'intégration des quartiers sensibles et politique régionale du logement ».** 28 Janvier 2010. **Nicole Smadja.** Commission de la Ville, de l'habitat et du cadre de vie. **Auto-saisine.**
- **Communication sur la situation de l'emploi et de la conjoncture économique en région Ile-de-France au 2^e semestre 2009 suivi d'un focus sur le secteur automobile francilien** (rapporteur : **Gilbert Tchividji**). 7 avril 2010. **François Millereux.** Commission de l'Emploi et du développement économique. **Communication.**



- **Le compte administratif pour 2009.** 10 juin 2010. **Jacques Monier.** Commission des Finances et du plan. **Saisine.**

- **Quelles perspectives pour le partenariat public-privé (PPP) et autres nouveaux modes de financement pour les investissements de la Région Ile-de-France.** 23 septembre 2010. **Jean-Michel Paumier.** Commission des Finances et du plan. **Auto-saisine.**

- **Territorialité et offre de soins : approche prospective des besoins en professionnels de santé dans l'aménagement du territoire de l'Ile-de-France.** 21 octobre 2010. **Olivier Aynaud.** Commission de la Santé. **Auto-saisine.**

- **Population et société franciliennes : démographie, économie et mixité, ethnique, générationnelle et sociale, à l'horizon 2050.** 21 octobre 2010. **Yves Vandenboomgaerde et Jean-Louis Girodot.** Section de la Prospective et de la planification. **Auto-saisine.**

Tous les rapports, avis et communications sont disponibles sur le site du cesr : www.cesr-iledefrance.fr

Le Bilan de mi-mandature 2007-2010 est édité par le Conseil économique et social régional d'Ile-de-France
Directeur de la publication : Jean-Claude Boucherat – Rédacteur en chef : Pascale Kalfon
Conception et rédaction : agence paradigme • Imprimé par l'Imprimerie Moderne de l'Est à 5 000 exemplaires
29, rue Barbet-de-Jouy – 75007 Paris – Tél. : 01 53 85 66 25 – Fax : 01 53 85 65 89
www.cesr-iledefrance.fr • e-mail : cesr@iledefrance.fr
Crédits photos : Apply Picture, Cirou/PhotoAlto, Fotolia, Photodisc, PhotoAlto, DigitalVision, Stockbyte, Goodshoot, Author'sImage, Demaret/Réa, Tondre/Réa, Maigrot/Réa, Nasciment/Réa, Rolle/Réa, Fenouil/Réa, Fourmy/Réa, Gelebart/Réa, Deleu/Eureka slide Reporter Réa, Denis/Réa, Dayan/Express-Réa, Gleizes/Réa, Hamilton/Réa, Ortola/Réa, Malglaive/Réa, Cerino/Réa, Castro/Urba Images, tous droits réservés